

Rapport annuel 2021

**PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION
ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**



Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés est rédigé conformément au décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015.

Lexique

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Amiante liée : Amiante associée à des matériaux non-friables

CA : Communauté d'Agglomération

Calcin : Verre broyé calibré

CDC : Communauté de Communes

CMAIC : Centre Médical Artisanal et Interprofessionnel du Calvados

CSR : Combustible Solide de Récupération

CU : Communauté Urbaine

DDS : Déchets Diffus Spécifiques (déchets chimiques)

DEA : Déchets d'Éléments d'Ameublement

Déchets occasionnels : Déchets déposés en déchèterie

DEEE : Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés (OMr + occasionnels)

DNDAE : Déchets Non Dangereux des Activités Economiques

Document Unique : Document qui retranscrit l'évaluation des risques professionnels

Eco-organismes : Structures à but non lucratif agréées par les pouvoirs publics pour la prise en charge de la fin de vie de certains déchets

ECT : Extension des consignes de tri

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

EPI : Equipement de Protection Individuelle

Fibreux : Papier-Carton

GEMF : Gros Electroménager Froid

GEMHF : Gros Electroménager Hors Froid

GES : Gaz à Effet de Serre

Gravats inertes : Matière minérale n'ayant pas d'interactions physico-chimiques avec son environnement

ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.

Infusibles : Matériaux indésirables comme le verre de vaisselle, qui n'ont pas la même température de fusion que le verre d'emballage.

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

ISDD : Installation de stockage de déchets dangereux

ISDI : Installation de stockage de déchets inertes

ISDND : Installation de stockage de déchets non dangereux

Lixiviât : Liquide provenant de la percolation de l'eau à travers les déchets

LTECV : Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte

MIG : Metal Inert Gas

Mulching : Tonte sans ramassage de l'herbe.

Nm3 : Normo mètre cube (unité de mesure de quantité de gaz)

NOTRe (loi) : Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République qui confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale.

OMA : Ordures Ménagères et Assimilés (OMR + sélectif + verre)

OMr : Ordures Ménagères résiduelles (non-recyclables)

PAM : Petits Appareils en Mélange

PAP : Porte-à-porte

PAV : Point d'Apport Volontaire

PEHD et PEBD : PolyEthylène Haute Densité et Basse Densité

PET : Poly Ethylène Téréphtalate

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PP- PS : PolyPropylène - PolyStyrène

Recyclables secs : Emballages plastiques-métaux-briques alimentaires.

Recyclage : opération de valorisation par laquelle les déchets sont retraités en produits, matières ou substances aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins

Réemploi : Opération par laquelle un produit est donné ou vendu par son propriétaire initial à un tiers qui, a priori lui donnera une seconde vie.

Régie : Mode de gestion d'un service public par ses propres moyens et agents

REP : Responsabilité Elargie du Producteur

SDOMODE : Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure

SMEOM (de la Région d'Argences) : Syndicat Mixte d'Enlèvement des Ordures Ménagères

SST : Sauveteur Secouriste du Travail

Stockage : Mode de traitement des OMR par enfouissement

TEOM : Taxe d'Elimination des Ordures Ménagères

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

TLC : Textiles Linge Chaussures

Torchage : Technique qui consiste à brûler le gaz afin qu'il ne s'échappe pas dans l'atmosphère

Valorisation organique : ensemble des modes de gestion et de valorisation des déchets biodégradables

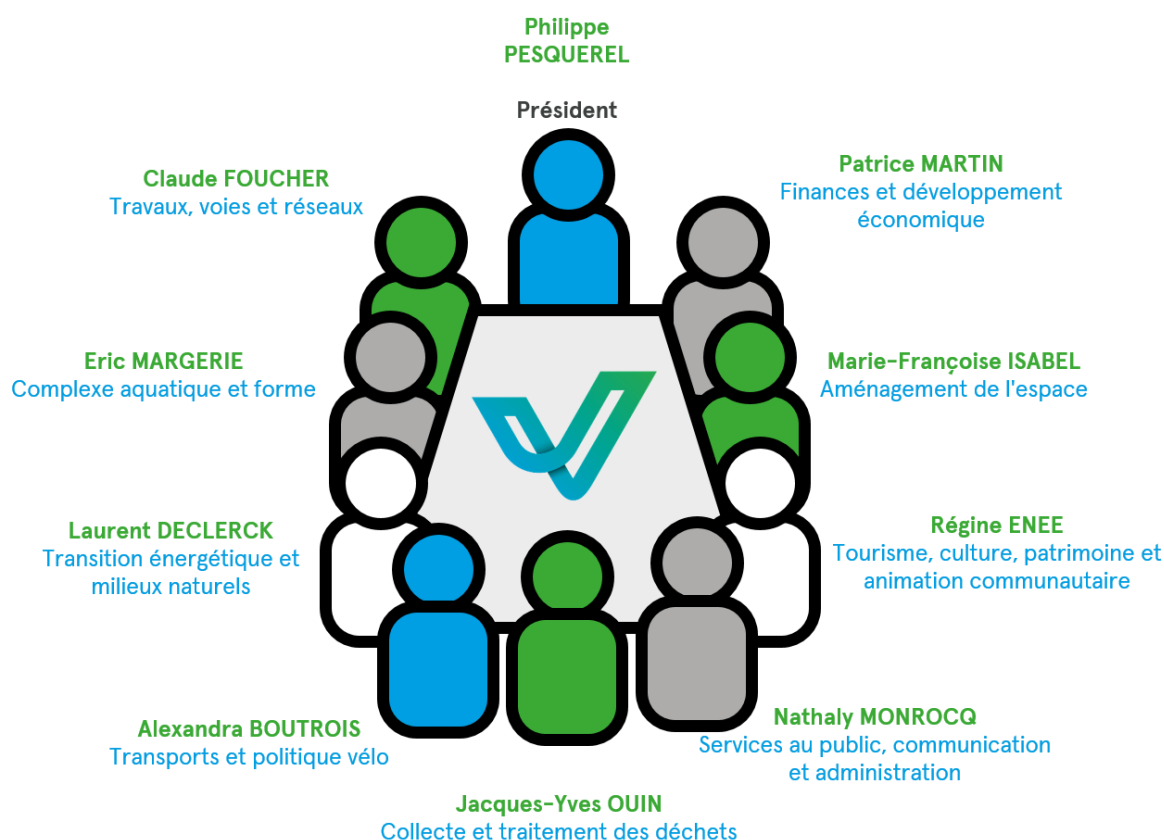
VMC : Ventilation Mécanique Contrôlée

Indicateurs techniques

La communauté de Communes Valès dunes

Le bureau communautaire

Composé du président et de 9 vice-présidents, le **Bureau communautaire** se réunit avant chaque réunion du conseil communautaire pour le préparer, définir les grandes orientations et analyser les points qui y seront débattus.



Le conseil communautaire

Le **Conseil communautaire** est l'organe délibérant chargé de gérer les affaires de l'intercommunalité dans la limite des missions qui lui ont été transférées. Il est composé de 50 représentants de chaque commune, les conseillers communautaires.

ARGENCES	Amand CHOQUET Dominique DELIVET Brigitte FIQUET-ASSIRATI Florence GUERIN Marie-Françoise ISABEL Lydie MAIGRET Richard MARTIN Jacques-Yves OUIN	FRENOUVILLE	Régine ENEE William HERFORT Philippe PIARD Alain PORQUET
BANNEVILLE-LA-CAMPAGNE	Ann BAUGAS Jean-Yves MAUBANT (suppléant)	JANVILLE	Henri LEHUGEUR Pierre ROBILLARD (suppléant)
BELLENGREVILLE	Nathaly MONROCQ Philippe PESQUEREL Florence SERANDOUR	MOULT-CHICHEBOVILLE	Coralie ARRUEGO Alexandra BOUTROIS Stéphane CASTEL Matthieu PICHON Alexandre PIGEONNIER Sylvie SALLE
CAGNY	Guillaume LECOEUR Magali LONCLE Eric MARGERIE	QUEZY	Joël DUGUEY Paul MARIE (suppléant)
CANTELOUP	Sophie de GIBON Gwenaëlle de MICHIEL (suppléante)	SAINT-OUEN-DU-MESNIL- OGER	Claude FOUCHER Françoise LECLERC (suppléante)
CESNY-AUX-VIGNES	Eric DUVAL Christian CALLEJAS (suppléant)	SAINT-PAIR	Patricia LECOMTE Martine JULIEN (suppléante)
CLEVILLE	Michel CRUCHON Michèle MOTYKA (suppléante)	SAINT-PIERRE-DU- JONQUET	Didier LEMONNIER Hubert LABEY (suppléant)
CONDE-SUR-IFS	Laurent DECLERCK Jean-Pierre QUILLET (suppléant)	VALAMBRAY	Alain BOHEME Patrice MARTIN Laurence MORIN
EMIEVILLE	Stéphane AMILCAR Emmanuel MEZERAY (suppléant)	VIMONT	Jean-Pierre FORGEAS Yves ROCHER (suppléant)

La commission Otri

La **commission Otri** prépare les dossiers spécifiques à la collecte et au traitement des déchets pour faciliter le travail du Conseil communautaire. Elle compte 25 membres.

BIZET Michel

Saint-Ouen-du-Mesnil-
Oger

BOHEME Alain

Valambray

CHOQUET Amand

Argences

CLEMENT Christophe

Frénouville

DECLERCK Laurent

Condé-sur-Ifs

DUGUEY Joël

Ouézy

DUVAL Laurent

Emiéville

ÉNÉE Régine

Frénouville

FOUCHER Claude

Saint-Ouen-du-Mesnil-
Oger

GIRARD Pascal

Saint-Pair

GRENIER Nicole

Cléville

ISABEL Marie-Françoise

Argences

LECOEUR Guillaume

Cagny

LEHUGEUR Henri

Janville

LEJEUNE James

Canteloup

LEMONNIER Didier

Saint-Pierre-du-Jonquet

**LEPINAY BOUTROIS
Alexandra**

Moult-Chicheboville

MARGERIE Eric

Cagny

MARTIN Patrice

Valambray

MAUBANT Jean-Yves

Banneville-la-Campagne

MONROCQ Nathaly

Bellengreville

OUIN Jacques-Yves

Argences

PESQUEREL Philippe

Caen

PIGEONNIER Alexandre

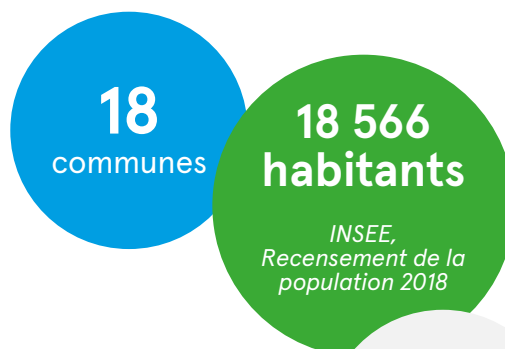
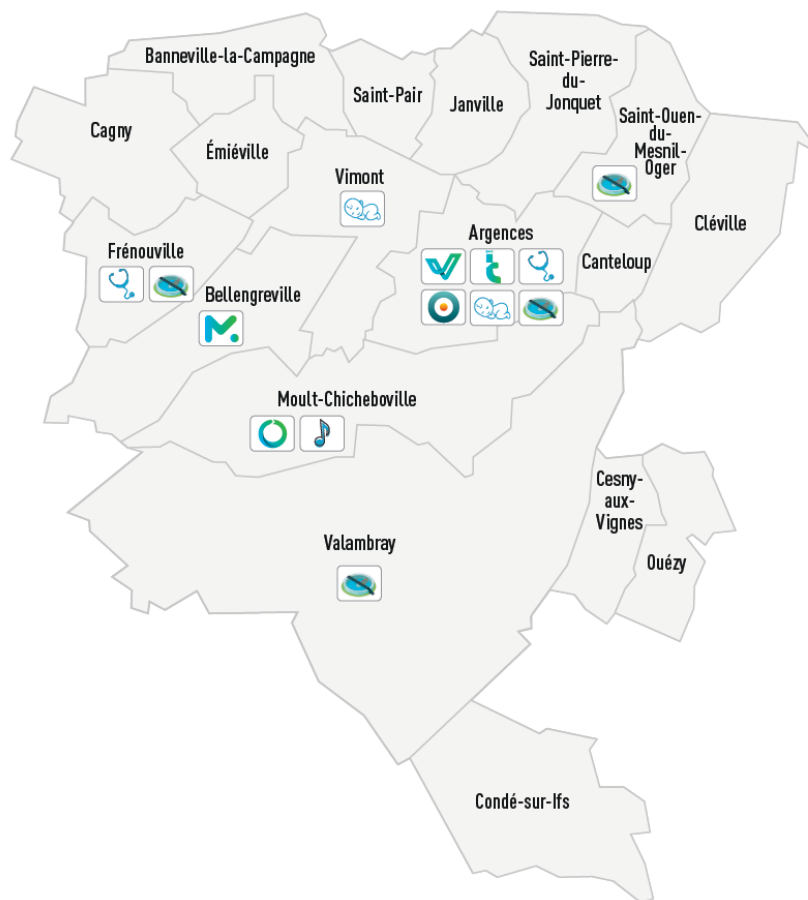
Moult-Chicheboville

QUILLET Jean-Pierre

Condé-sur-Ifs

Territoire desservi

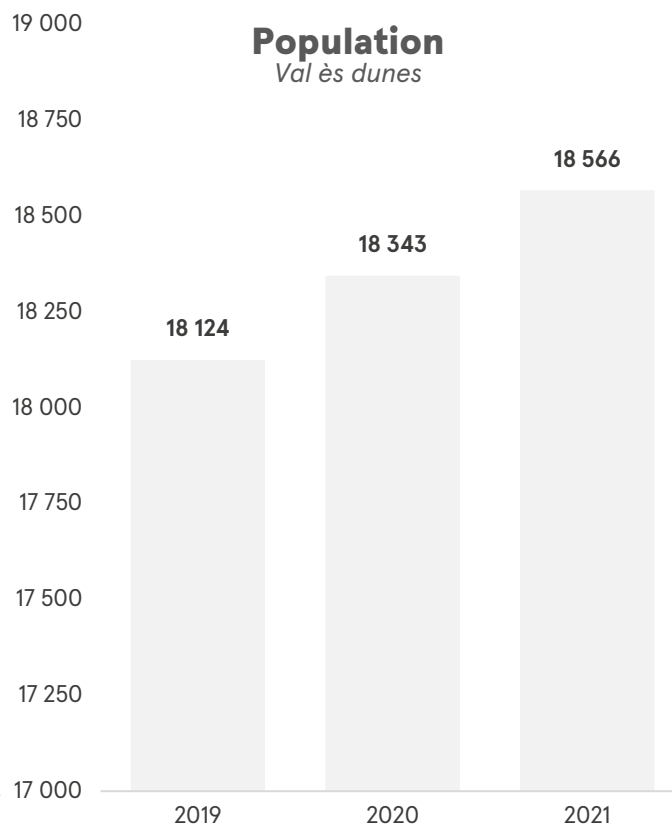
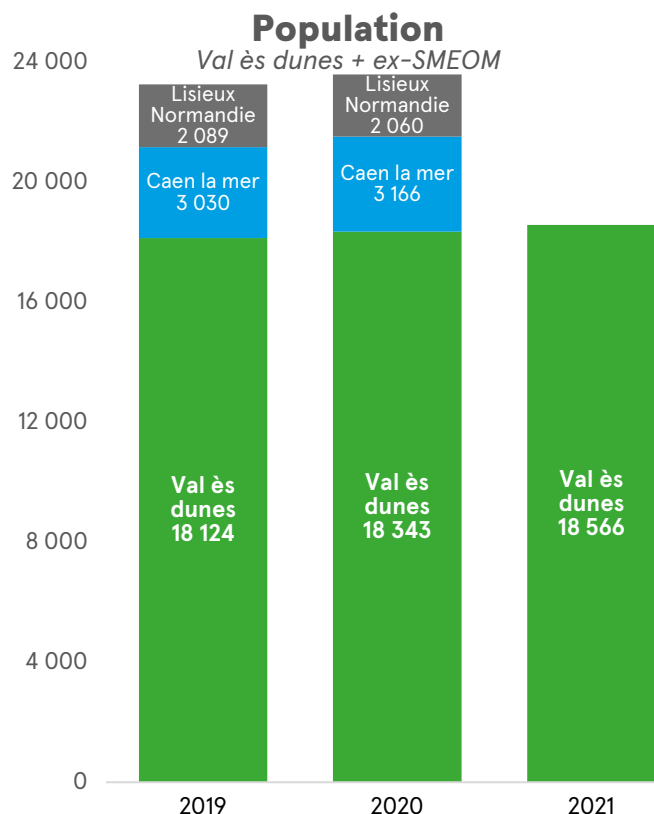
Périmètre et population



+1,22%
par rapport
à 2020

- Siège de la Communauté de communes**
1 rue Guérillot 14370 Argences
- Maison de services au public**
10 rue Léonard Gille 14370 Bellengreville
- Otri**
1 route de St-Pierre-sur-Dives 14370 Moutt-Chicheboville
- Stations d'épuration**
- Office de Tourisme**
place du général Leclerc 14370 Argences
- Centre aqualudique et sportif dunéo**
allée Val ès dunes 14370 Argences
- École de musique**
RD 613 14370 Moutt-Chicheboville
- Pôle santé**
allée Val ès dunes 14370 Argences
- Maison de santé**
3 rue du Général de Gaulle 14370 Frénouville
- Relais Petite Enfance Le Moulin des Petits**
rue Dusoir 14370 Argences
- Relais Petite Enfance La Petite Libellule**
chemin de Bénéauville 14370 Vimont

Conception : Studio graphique Graphiké



Otri, le service « Collecte, traitement et valorisation des déchets » de Val ès dunes

Reprise de compétences

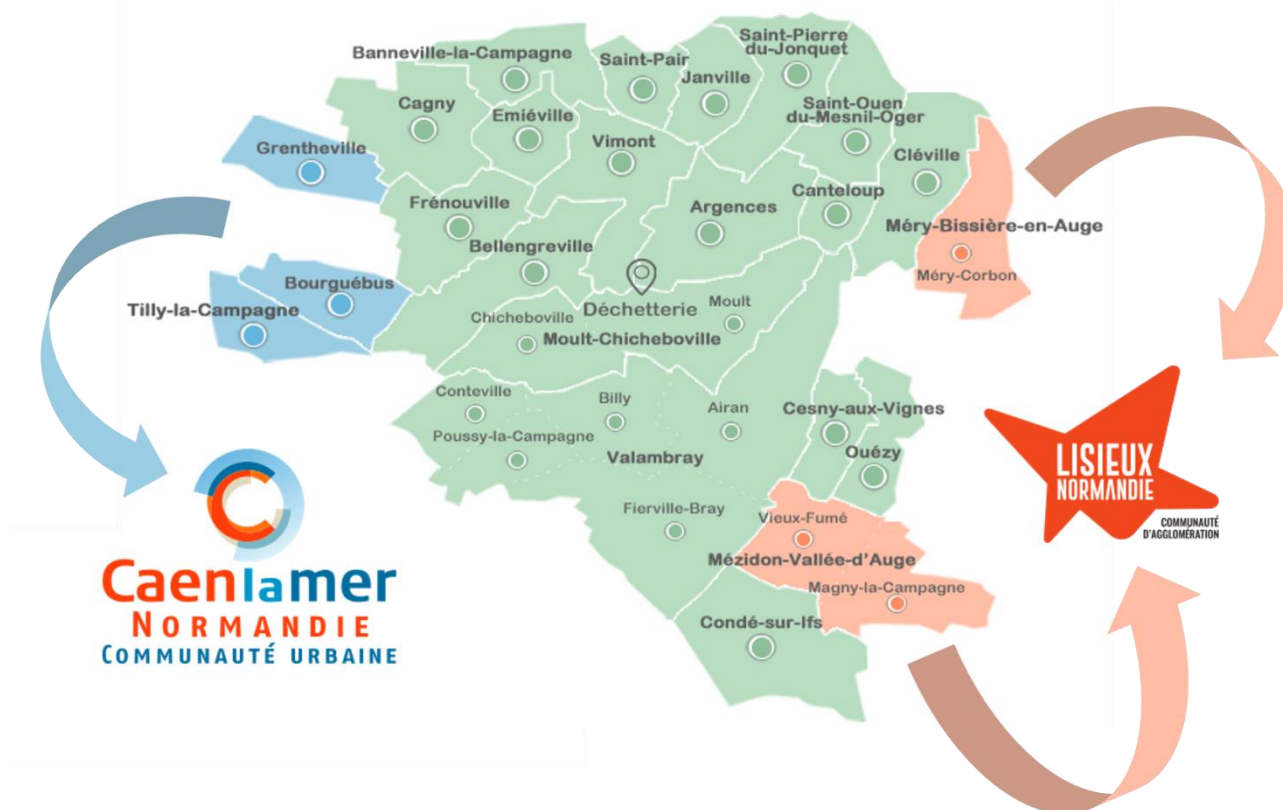
Depuis la création de la Communauté de Communes en 2017, la compétence « Collecte et traitement des déchets ménagers » était déléguée au Syndicat Mixte d'Enlèvement des Ordures Ménagères (SMEOM) de la région d'Argences.

Au 1^{er} janvier 2021, dans le cadre de la loi NOTRe, la compétence a été reprise par Val ès dunes. Le SMEOM a été dissous. Les effectifs de l'ex-SMEOM, les locaux techniques et administratifs et le parc de véhicules ont été intégrés aux services de Val ès dunes sous le nom d'Otri.

Bien que l'organisation globale du service de collecte soit restée la même, ce changement représente une **différence de plus de 5000 habitants**.

Les habitants des communes sortantes conservent un accès à la déchèterie d'Otri s'ils disposaient d'un badge d'accès au 31/12/2020. En revanche, les services techniques des communes sortantes et les professionnels ayant leur activité sur une de ces communes ne sont plus acceptés.

Territoire desservi par le SMEOM au 31/12/2020 et EPCI de destination des communes sortantes



Organisation du service

La **compétence Collecte et traitement** s'exerce en régie sur l'ensemble du territoire.

L'ensemble du territoire bénéficie d'une collecte en **porte-à-porte en conteneurs** et d'un maillage adapté de **points d'apport volontaire** pour le verre.

La **déchèterie** Otri est accessible à tous les habitants de Val ès dunes (ainsi qu'aux habitants des communes de l'ex-SMEOM disposant d'un badge actif). Des **bennes à déchets verts** sont déposées dans les communes les plus éloignées de la déchèterie.

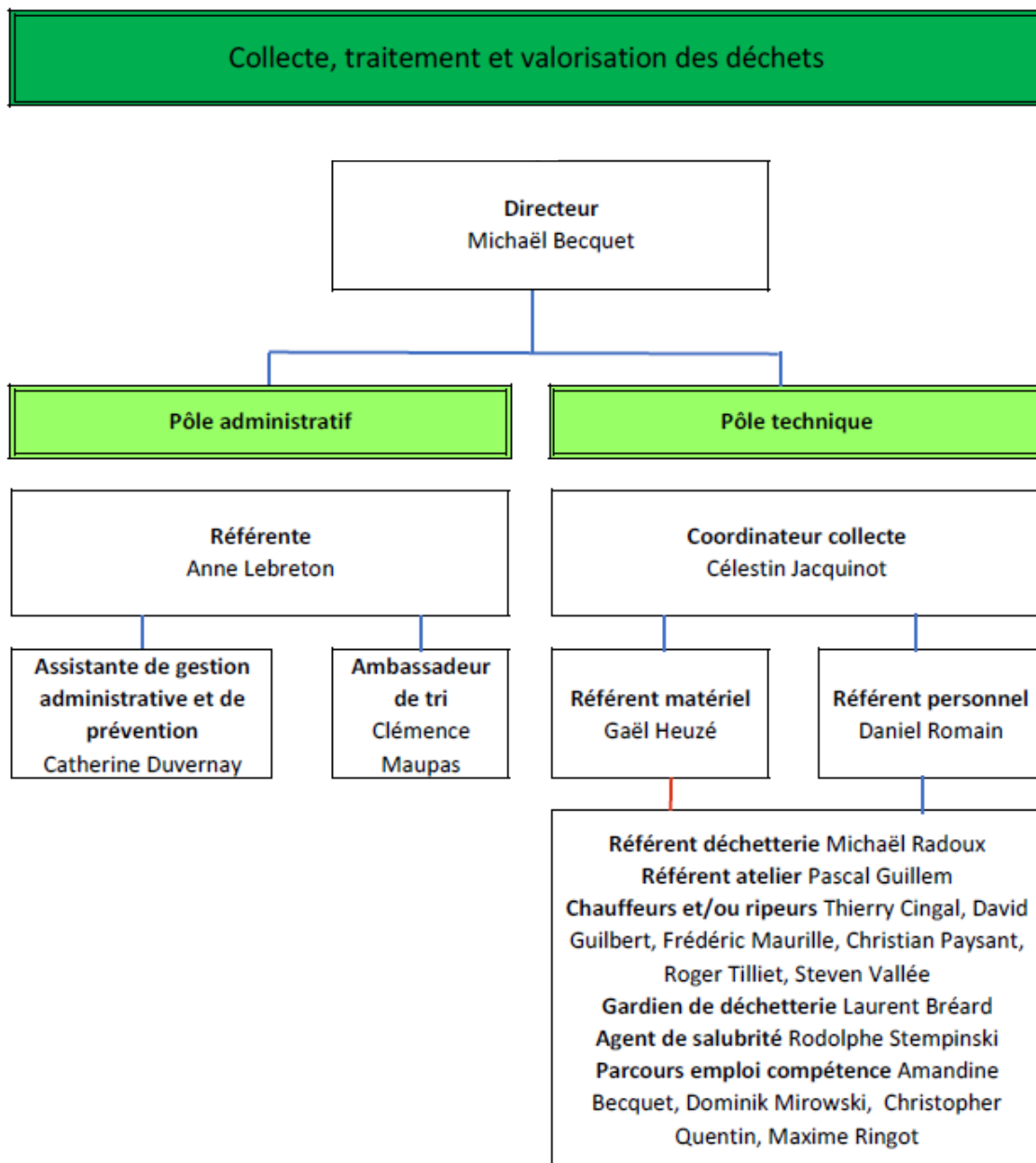
Les déchets sont pris en charge de la même manière par leurs exutoires respectifs, quelle que soit le lieu de production.

Moyens humains

En 2021, **21 agents** permettent à Otri de remplir sa mission de service public.

La polyvalence de tous permet d'effectuer la quasi-totalité des travaux en **régie** et de garantir la continuité du service en cas d'absence. L'accès à la formation pour les agents est facilité et encouragé.

10 agents sur les 17 composants le pôle technique sont titulaires d'un permis C (poids lourd) et/ou d'un permis CE (poids lourd et remorque) afin de faciliter les permutations sur les différents postes en collecte.



Centre d'exploitation

Locaux et services

Le centre d'exploitation d'Otri est situé à Moulton-Chicheboville. Il regroupe :

- les services administratifs qui comprennent l'accueil du public, les bureaux et la salle de réunion ;
- les services techniques, équipés d'un bureau, d'un atelier, de garages et de deux zones de transit destinées aux déchets recyclables ;
- la déchèterie, composée d'un local de premiers secours, d'un local gardien, de 10 quais et de 17 zones de stockage.

Matériel et véhicules

Le centre d'exploitation est équipé d'un pont bascule, d'une station de lavage, de matériel destiné à l'entretien des locaux et des espaces verts, ainsi que l'outillage nécessaire aux petits travaux.

L'atelier est équipé notamment d'un poste à souder à l'argon (MIG) et d'une perceuse sur colonne. Ces outils permettent la réalisation de nombreuses réparations en interne.

Le parc de véhicules est constitué de :

- 5 camions bennes de 21 mètres cubes dont 4 bi-compartmentés ;
- 2 camions poly-bennes équipés d'une grue auxiliaire ;
- 1 remorque ;
- 29 bennes amovibles ;
- 1 chargeur télescopique ;
- 4 véhicules légers.

Le parc de véhicules est renouvelé régulièrement dans le but de limiter les frais de maintenance.

Un entretien complet du parc de bennes est réalisé en régie chaque année. Cet entretien comprend le graissage des portes, des retouches peinture et des travaux de soudure.

Le nettoyage des colonnes à verre a également été réalisé entièrement par le personnel d'Otri. Chaque équipement a été lavé au nettoyeur haute-pression et les abords immédiats de la borne ont été débroussaillés.



Déchets pris en charge par le service

FLUX DE DECHETS

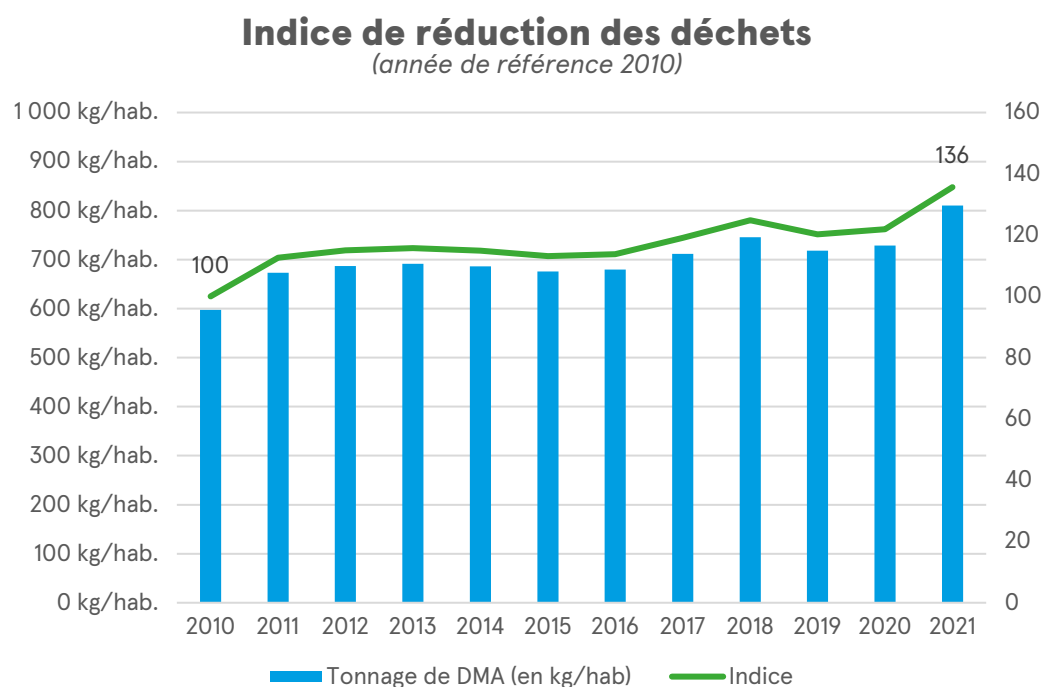
MODE DE COLLECTE

	Ordures ménagères résiduelles	Emballages en ECT (Plastiques – métaux – briques)	Papiers Cartons	Verre	Déchets verts	Autres déchets occasionnels (tout-venant, DEA, DEEE...)
						
Porte-à-porte						
Point d'apport volontaire						
Déchèterie						



La prévention des déchets

Indice de réduction des déchets



Le tonnage des déchets ménagers et assimilés produits en 2010 correspond à l'indice 100.

L'indice 2021 est calculé en multipliant le tonnage concerné par 100 et en divisant par le tonnage de l'année 2010.

Le périmètre collecté ayant beaucoup varié depuis 2010, ce sont les tonnages par habitant qui sont présentés.

La nette hausse entre 2020 et 2021 pourrait s'expliquer par la fin de la crise sanitaire et des périodes de confinement. Il sera intéressant de suivre cette évolution lors de prochaines années plus « normales ».

Hormis une baisse en 2019, consécutive à la mise en place de l'extension des consignes de tri et à un gros effort de communication, les tonnages augmentent régulièrement depuis 2010. Il est important de rappeler que, bien que la collectivité s'engage pour collecter toujours plus de déchets, notamment via les nouvelles filières REP, **l'accent doit être mis sur la prévention et la réduction des déchets.**

La LTECV a en effet doté la France d'objectifs en termes de prévention des déchets : réduire de 10 % les quantités de déchets ménagers et assimilés en 2020 par rapport à 2010.

Actions de prévention des déchets

Compostage de proximité

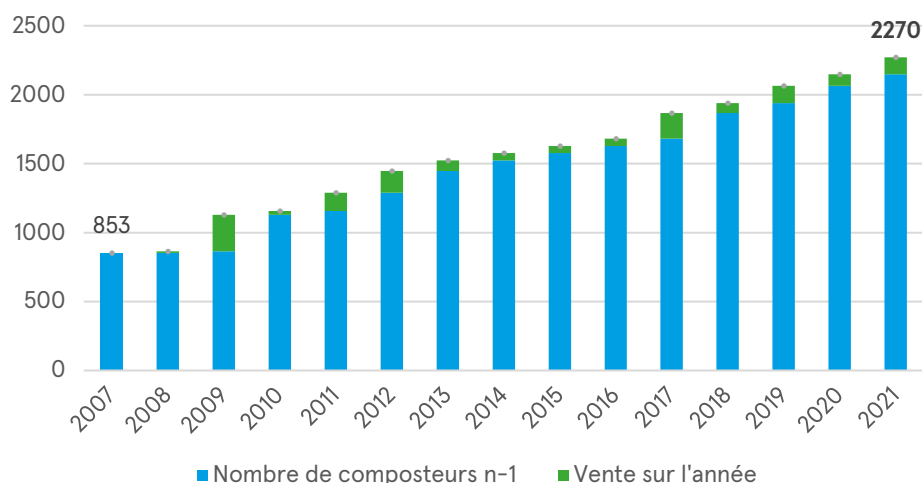
Otri vend des **composteurs 445L** à ses administrés au tarif de **20€**. Ce composteur est accompagné de son **bioseau**, indispensable pour limiter les allers-retours entre la cuisine et le jardin, et d'un **guide pratique** pour un démarrage réussi.

Des **composteurs collectifs** sont mis en place gratuitement dans les écoles, cimetières, mairies et services techniques des communes qui le souhaitent. Une action de sensibilisation spécifique est menée auprès de ces établissements.

Selon l'ADEME, un composteur, dans le cadre d'une utilisation optimisée, réduit de 150 kg à 185 kg/hab/an les quantités de déchets à la charge de la collectivité.



Dotation en composteurs



123
composteurs
individuels
distribués en
2021

30%
de foyers
dotés

19
sites de
compostage
collectif

Plus de 2200
composteurs
sur le territoire

Animations scolaires

Les enfants sont un des relais le plus efficace pour sensibiliser les foyers au tri et à la bonne gestion des déchets. Des **animations scolaires** sont régulièrement proposées aux classes pour faire découvrir les activités d'Otri, les bonnes pratiques « Zéro déchet » et répondre aux nombreuses questions des enfants.

En 2021, 316 élèves ont participé aux ateliers sur le tri des déchets et le compostage, 111 enfants ont visité la déchèterie d'Otri soit un total de **427 élèves sensibilisés**.

Administration exemplaire

Otri mène une politique interne de réduction des déchets notamment par :

- la dématérialisation de sa gestion financière ;
- la limitation des impressions et la mise en place d'un bac brouillon dans les imprimantes ;
- l'utilisation de stylos rechargeables ;
- la présence d'un poulailler permettant la valorisation des restes de repas pris sur site ;
- l'utilisation d'un sèche-mains électrique dans les vestiaires au lieu d'essuie-mains en papier.



Engagement dans un PLPDMA

Otri s'est engagé à concevoir et mettre en application son **PLPDMA** pour le 2^{ème} semestre 2022 au plus tard.

D'une durée de 6 ans, ce plan permet à un territoire de mettre en place des actions concrètes pour réduire sa production de déchets ménagers. Un poste de chargé d'étude pour une mission de 6 mois sera créé en 2022 pour l'élaboration du recueil méthodologique.

Communication

Information des usagers

Le journal de Val ès dunes

Publié deux fois par an, ce journal regroupe des informations utiles sur le territoire, des infographies sur les services et des articles sur la vie de la Communauté de Communes. Il est distribué par courrier aux habitants mais est également disponible en version numérique sur le site.



LE JOURNAL DE VAL ÈS DUNES
2021

N°2 | DÉCEMBRE

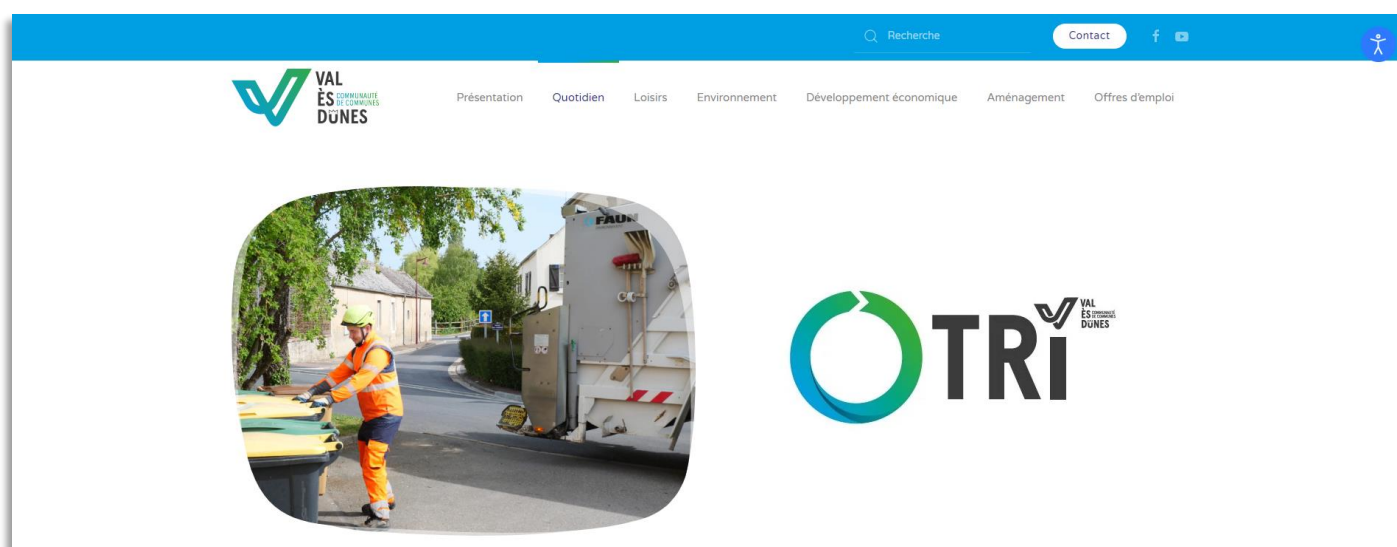
Actualisation des supports de communication

Les supports de communication de l'ex-SMEOM ont été mis à jour pour tenir compte de la nouvelle charte graphique de Val ès dunes.



Site internet

Le site internet de la collectivité a fait peau neuve. Y figurent des éléments pratiques tels que le calendrier de collecte et les consignes de tri, des informations ponctuelles comme les rattrapages des jours fériés ou des articles sur l'actualité des déchets.



Réseaux sociaux

Val ès dunes communique également sur sa page Facebook. Y sont partagées des informations sur les jours de rattrapages, des vidéos, des infographies...



Véhicules

Les véhicules d'Otri arborent également la nouvelle signalétique Otri, ainsi que des visuels sur la prévention des déchets sur leurs flancs.



Communication de proximité

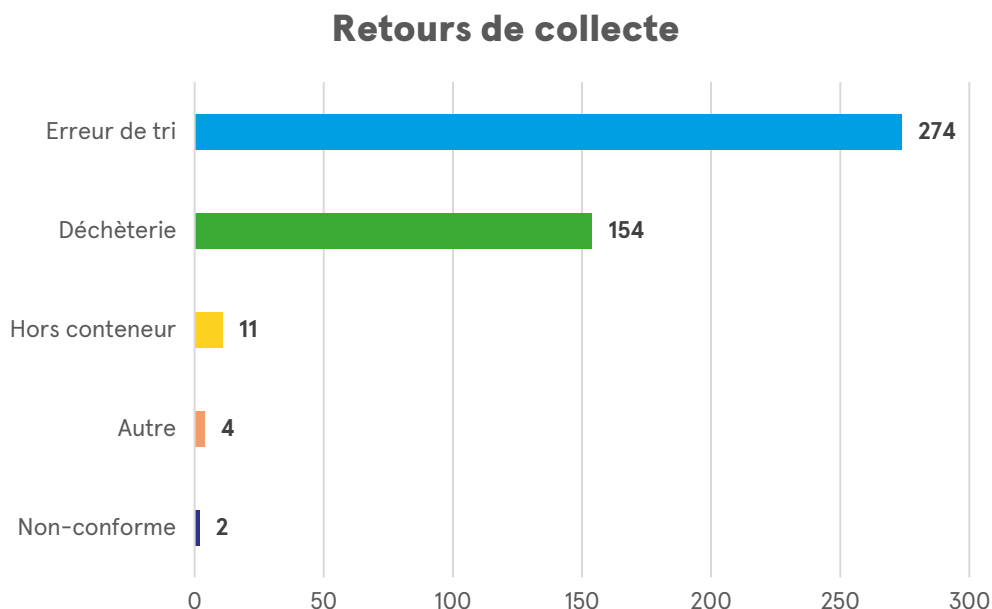
Les équipes de collecte veillent quotidiennement à la qualité du tri. Un adhésif est apposé sur le couvercle des bacs qui contiennent trop d'erreurs de tri. Une ambassadrice du tri se charge ensuite d'informer l'utilisateur concerné.

Elle se rend sur des zones d'habitat ciblées où des difficultés de tri sont rencontrées et auprès des nouveaux résidents.

Une permanence téléphonique est assurée pour répondre aux questions des administrés.

Retours de collecte

En 2021, 445 retours de collecte ont été enregistrés et traités (82 en 2020).



Les retours majoritaires sont ceux concernant des erreurs de tri (déchets déposés dans le mauvais conteneur). Parmi cette catégorie, 2 erreurs sont prédominantes : le verre, qui doit être déposé dans les colonnes aériennes réparties sur le territoire, et le carton, qui se retrouve encore souvent dans le bac jaune alors qu'il devrait être trié dans le vert.

Les retours concernant des déchets qui devraient être déposés en déchèterie se répartissent entre textiles, déchets verts et encombrants.

Otri ne collecte que les déchets présentés dans des conteneurs, pour limiter les risques de TMS chez ses agents. Ainsi, 11 retours ont été signalés pour des déchets au sol.



La collecte des déchets

Les collectes en porte-à-porte et en point d'apport volontaire ainsi que la gestion du haut de quai déchèterie sont faites en régie par les agents d'Otri.

Organisation de la collecte en point d'apport volontaire

FLUX DE DECHETS COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE

CONTENANTS		Verre	Déchets verts	Textiles, linge, chaussures
				
	Nombre de contenants disponibles	54	16	11 bornes
	Type de contenants	Colonne aérienne	Benne 10m ³ Déchèterie	Borne
	Nombre de contenants par habitant	1 pour 344 habitants <i>(objectif : 1 pour 350)</i>	1 pour 1300 habitants	1 pour 2650 habitants <i>(objectif : 1 pour 2000)</i>

Organisation de la collecte en porte-à-porte

FLUX DE DECHETS COLLECTES EN PORTE-A-PORTE

DETAILS		Ordures ménagères résiduelles	Emballages en ECT	Papiers Cartons
				
	Population desservie	18 566		
	Matériel de précollecte	Conteneurs sur l'ensemble du territoire		
		180L	180L	180L
		240L	240L	240L
		770L <i>(professionnels uniquement)</i>	360L 770L <i>(professionnels uniquement)</i>	360L
	Fréquence de collecte	1 fois par semaine	1 fois tous les 15 jours	

Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers

Aucun seuil n'est appliqué pour le ramassage des déchets professionnels.

Otri se réserve le droit de refuser la collecte de quantités trop importantes de déchets si ces quantités ne permettent pas la collecte dans des conditions normales.

Sont ainsi refusés les bacs trop lourds, contenant des déchets dangereux ou des éléments aux dimensions trop importantes pour le système de compactage des camions, comme les cartons industriels.

Déchèterie et centre d'exploitation

Plan



Jours et heures d'ouverture

DE MARS À OCTOBRE

DE NOVEMBRE À FÉVRIER

	DE MARS À OCTOBRE		DE NOVEMBRE À FÉVRIER	
Lundi	10h – 12h	14h – 18h	10h – 12h	14h – 16h
Mardi	Fermé		Fermé	
Mercredi	10h – 12h	14h – 18h	10h – 12h	14h – 16h
Judi	10h – 12h	Fermé	10h – 12h	Fermé
Vendredi	10h – 12h	14h – 18h	10h – 12h	14h – 16h
Samedi	10h – 12h	14h – 18h	10h – 12h	14h – 16h

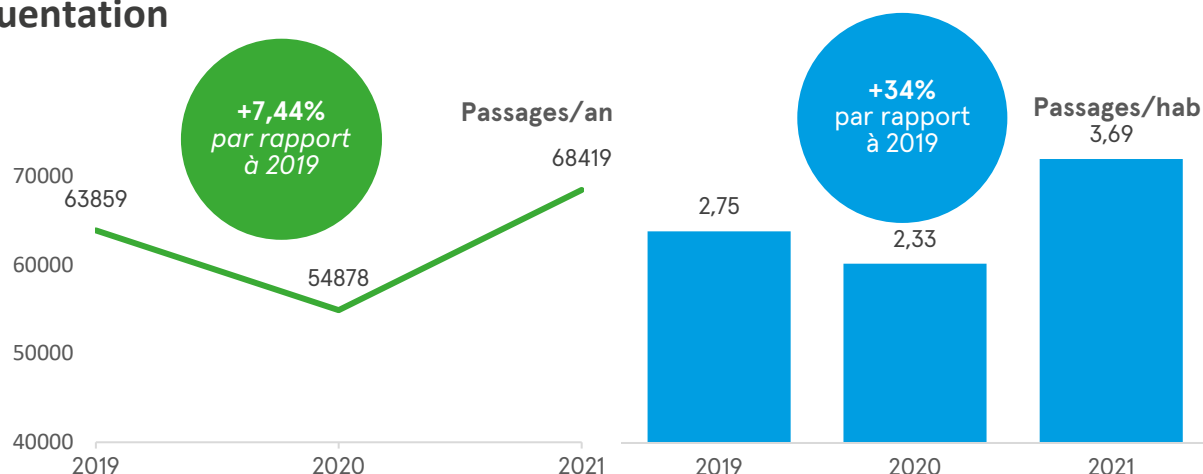
Conditions d'accès

La déchèterie accueille les particuliers et les professionnels munis de leur badge. Il est délivré à l'accueil administratif sur présentation d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et d'un extrait Kbis pour les professionnels.

Les dépôts sont suivis via un logiciel qui permet de détecter les usages abusifs. A chaque passage, le contenu du chargement est détaillé par son déposant. Le gardien effectue la saisie sur une tablette et oriente l'utilisateur.

Afin de limiter les apports massifs et les dépôts professionnels, des quotas d'apport sont en place depuis mai 2020 pour les flux de gravats et d'encombrants. Une fois ces quotas dépassés, l'utilisateur en est informé. Les apports suivants peuvent être facturés aux mêmes tarifs que les professionnels.

Fréquentation



Révision des tarifs

Afin de tenir compte de l'évolution des coûts de traitement de certains produits acceptés en déchèterie, les tarifs ont été révisés par le conseil communautaire les 25 mars et 1^{er} juillet 2021.

	Anciens tarifs (€/T)	Nouveaux tarifs (€/T)
Bois B	120	99
Encombrants	153	180

Par ailleurs, les tarifs de mise à disposition de bennes aux particuliers est passé de 100€ à 150€.

Le règlement de déchèterie a été modifié afin d'inclure la possibilité de facturer, aux mêmes tarifs que les professionnels, des particuliers déposant des quantités industrielles de déchets.

	Quantité maximale acceptée	Tarifs
Gravats - Inertes	Sans limite (10 coffres pour les particuliers)	28 €/T
Cartons ondulés	Sans limite	Gratuit
Déchets verts	Sans limite	59 €/T
Bois B	Sans limite	99 €/T
Métaux	Sans limite	Gratuit
Encombrants	Sans limite (15 coffres pour les particuliers)	180 €/T
Verre bouteille	Sans limite	Gratuit
DDS (Déchets Diffus Spécifiques)	Jusqu'à 5 kg/ mois	1,7 €/kg

Nouvelles consignes de tri

Afin de limiter les risques de départ de feu, de nouvelles consignes de stockage des petits appareils ménagers ont été définies par ecosystem, l'éco-organisme en charge de leur collecte.

Les usagers sont invités à séparer ces déchets en 2 flux, à savoir PAM fonctionnant sur batterie et PAM fonctionnant sur secteur. Une table de pré-tri a été aménagée à cet effet sur le haut de quai afin de centraliser l'ensemble des dépôts. L'agent se charge ensuite de répartir chaque objet au bon endroit.

Par ailleurs, à la demande de l'exutoire, tous les bois traités pour une utilisation extérieure (bois ayant subi un traitement autoclave tels que terrasse, poteau, abri de jardin...) sont dorénavant à déposer dans la benne « encombrants ».

Ce traitement chimique est la cause d'émissions de fumées toxiques lors de la valorisation énergétique. Les usines de traitement, et notamment leurs cheminées, ne sont pas actuellement équipées pour traiter ces fumées.

Déchets interdits

Restent interdits les dépôts de déchets explosifs ou radioactifs, l'amiante libre ainsi que les déchets de soins à risque infectieux.

Aménagements

Plusieurs travaux de maintenance et d'aménagement du site ont eu lieu en 2021. Une grande partie de ces réalisations ont été faites par les agents d'OTRI, notamment :

- Reprise des marquages au sol du site ;
- Peinture et installation dans la zone de vidage des camions de renforts de protection ;
- Pose d'un géotextile et d'un remblai au niveau du regard de visite des bassins d'infiltration des eaux pluviales.



L'éclairage du site a été intégralement revu, afin d'intégrer des ampoules LED, plus économes en énergie, sur le site et dans les bureaux. Un mat d'éclairage supplémentaire a été posé dans la cour, afin de faciliter le travail des agents.

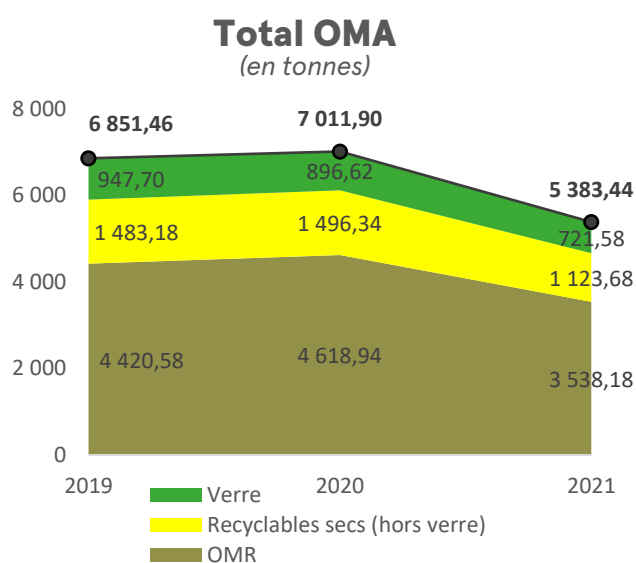
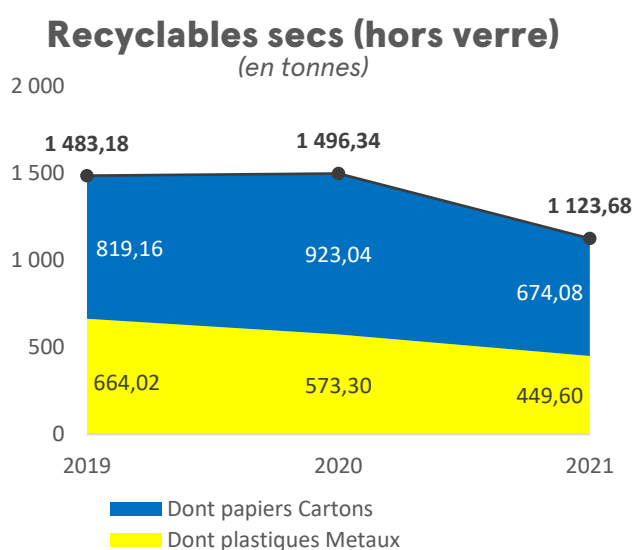
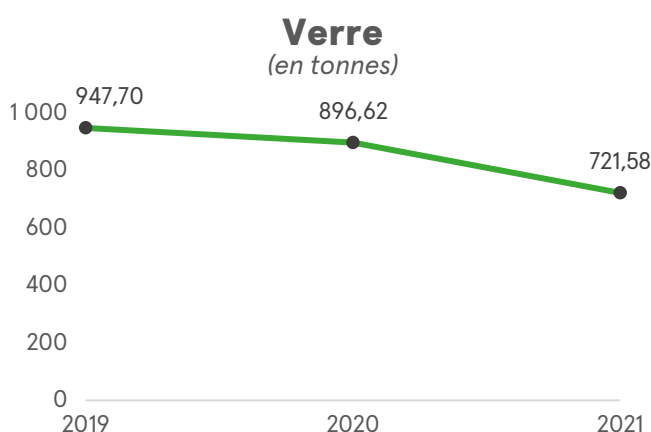
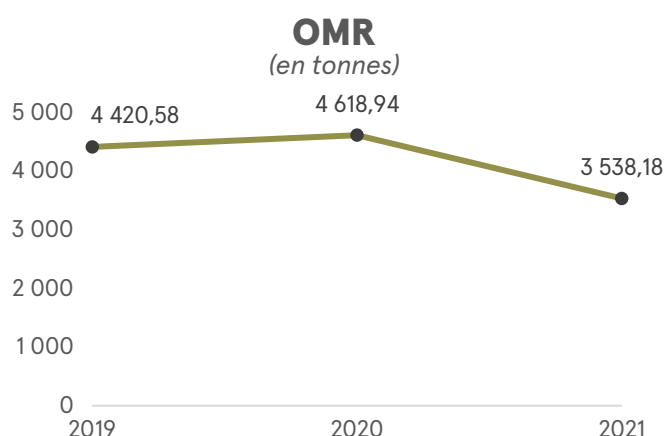
De nouvelles antennes Wi-Fi ont été déployées en déchèterie. Celles-ci améliorent la communication entre la tablette (qui sert à saisir les apports des usagers), l'ordinateur déchèterie, qui centralise les pesées, et le serveur, la base de données et les autres ordinateurs du réseau, situés dans la partie administrative.

Evolution des tonnages collectés

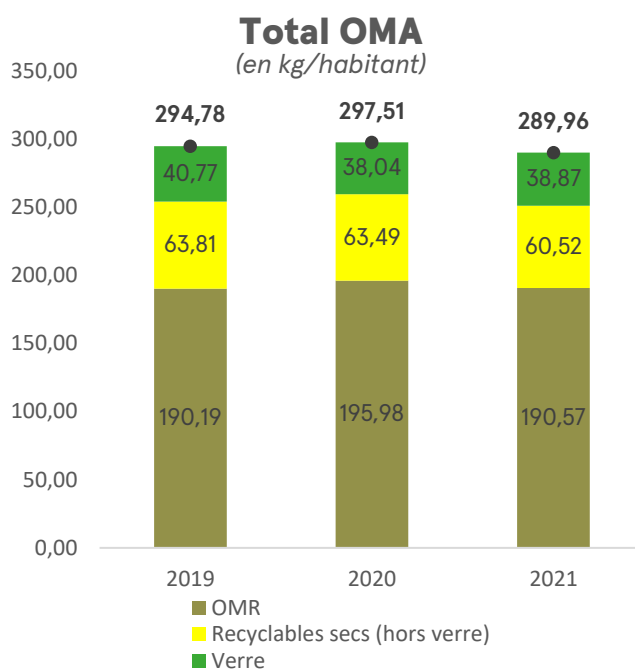
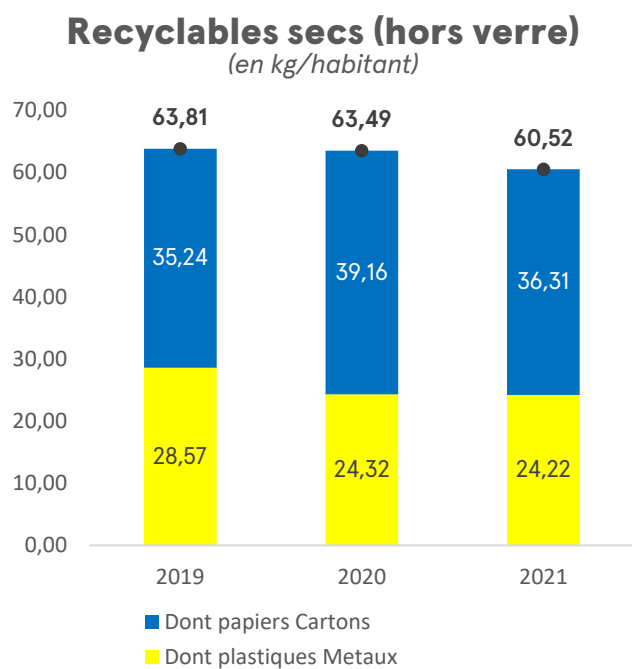
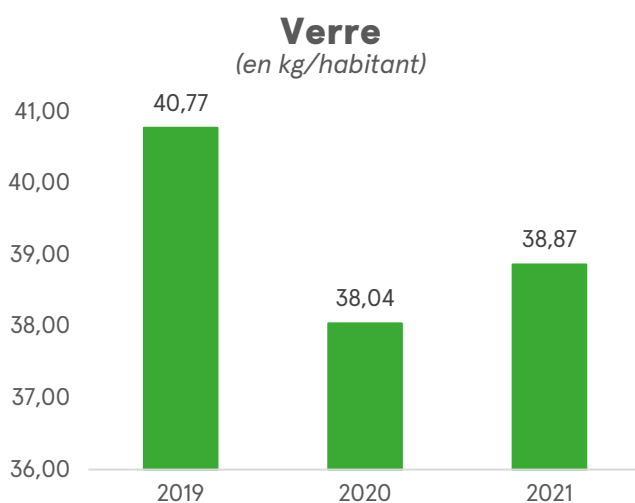
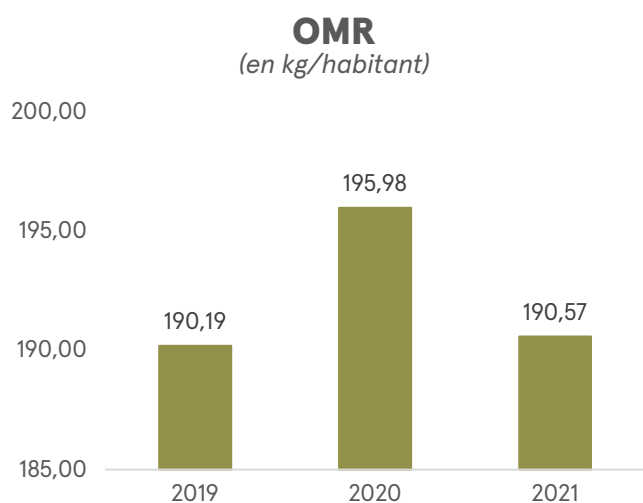
Ordures ménagères et assimilés

Les ordures ménagères et assimilés (OMA) se composent des ordures ménagères résiduelles et des recyclables secs (y compris le verre).

En tonnes	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution par rapport à l'année précédente	
OMR	4 521,60	4 522,50	4 557,64	4 665,84	4 420,58	4 618,94	3 538,18	-1 080,76	-23%
Recyclables secs (hors verre)	1 178,34	1 172,76	1 194,74	1 221,22	1 483,18	1 496,34	1 123,68	-372,66	-25%
<i>Dont plastiques Métaux</i>					664,02	573,30	449,60	-123,70	-22%
<i>Dont papiers Cartons</i>					819,16	923,04	674,08	-248,96	-27%
Verre	791,26	794,24	859,38	832,38	947,70	896,62	721,58	-175,04	-20%
TOTAL OMA	6 491,20	6 489,50	6 611,76	6 719,44	6 851,46	7 011,90	5 383,44	-1 628,46	-23%



En kg/hab	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution par rapport à l'année précédente	
OMR	206,15	202,90	201,77	204,92	190,19	195,98	190,57	-5,40	-3%
Recyclables secs (hors verre)	53,72	52,62	52,89	53,64	63,81	63,49	60,52	-2,96	-5%
<i>Dont plastiques Métaux</i>					28,57	24,32	24,22	-0,11	0%
<i>Dont papiers Cartons</i>					35,24	39,16	36,31	-2,86	-7%
Verre	36,07	35,63	38,05	36,56	40,77	38,04	38,87	0,82	2%
TOTAL OMA	295,94	291,15	292,71	295,11	294,78	297,51	289,96	-7,54	-3%



Déchets occasionnels

Les déchets occasionnels sont les déchets collectés en déchèterie.

En tonnes	2019	2020	2021	Evolution par rapport à l'année précédente	
Amiante	21,84	30,80	30,04	-0,76	-2%
Bois traité	486,99	470,93	191,00	-279,93	-59%
Bois d'emballage	51,34	54,38	74,42	20,04	37%
Bois brut Souches	6,80	1,50	69,22	67,72	4515%
Bouchons	0,82	0,82	0,72	-0,10	-12%
Bouteilles de gaz	3,03	3,22	3,21	-0,01	0%
Carton brun	78,32	129,42	131,86	2,44	2%
Cartouches d'encre	0,22	0,08	0,14	0,06	75%
DDS hors REP	35,22	33,52	31,25	-2,28	-7%
DDS REP	30,69	33,95	29,89	-4,06	-12%
Déchets Verts	3 787,32	3 717,69	3 770,45	52,76	1%
DEEE	247,65	242,49	228,10	-14,39	-6%
Encombrants	1 488,70	1 293,04	1 460,90	167,86	13%
Gravats inertes	2 752,78	3 277,92	2 783,48	-494,44	-15%
Huiles Moteur	8,73	10,17	7,83	-2,34	-23%
Lampes	0,70	0,49	0,49	0,00	0%
Métaux	273,32	270,30	262,17	-8,13	-3%
DEA	517,04	530,82	536,56	5,74	1%
Piles	1,52	1,58	1,50	-0,08	-5%
Pneus REP	8,36	7,58	6,97	-0,60	-8%
Radiographies	0,18	0,12	0,24	0,12	100%
Réemploi	12,32	13,68	10,52	-3,16	-23%
TLC	25,06	31,74	30,58	-1,16	-4%
TOTAL	9 838,95	10 156,23	9 661,54	-494,69	-5%

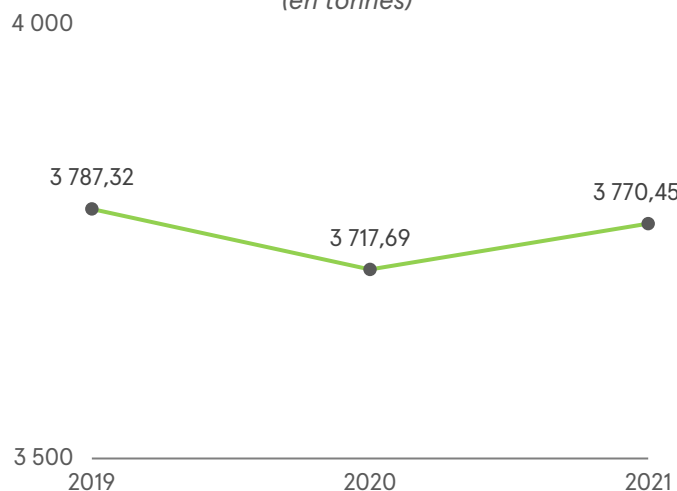
Les tonnages globaux collectés en déchèterie sont majoritairement en baisse, suite au détournement des tonnages des professionnels et services techniques des communes anciennement gérées par le SMEOM.

Quelques précisions sur les variations notables de certains flux :

- Le tonnage de souches augmente car celles-ci sont maintenant traitées séparément (elles étaient auparavant enfouies avec les encombrants) ;
- Le tonnage de bois traité diminue fortement, mais une partie de ce flux se retrouve dans les encombrants.

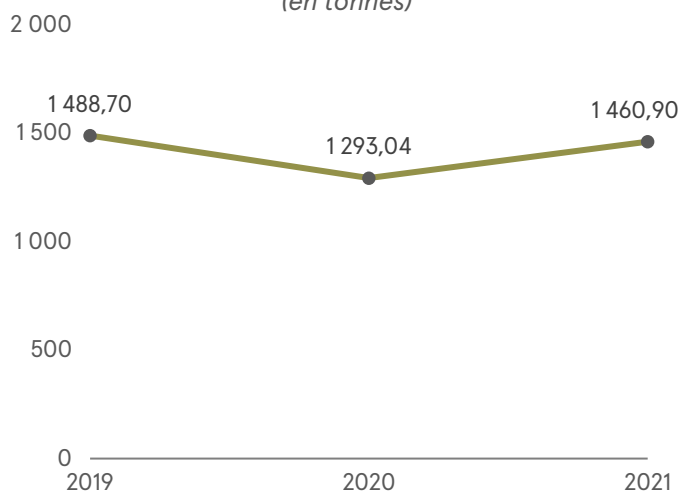
Déchets Verts

(en tonnes)



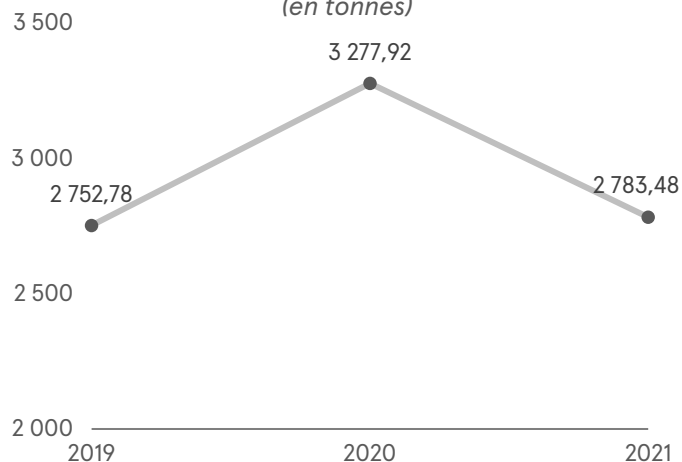
Encombrants

(en tonnes)



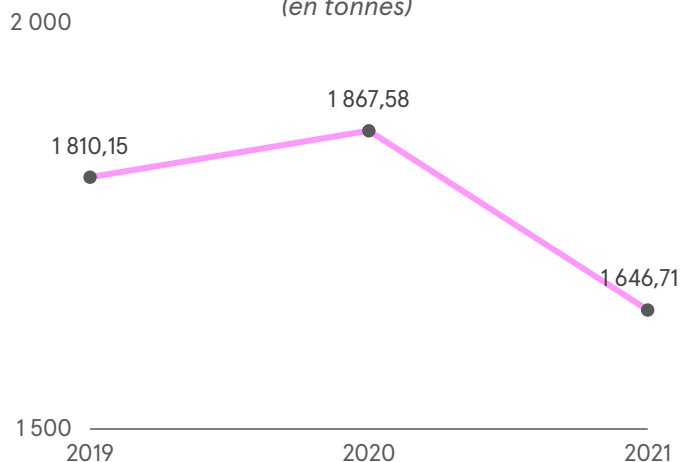
Gravats

(en tonnes)

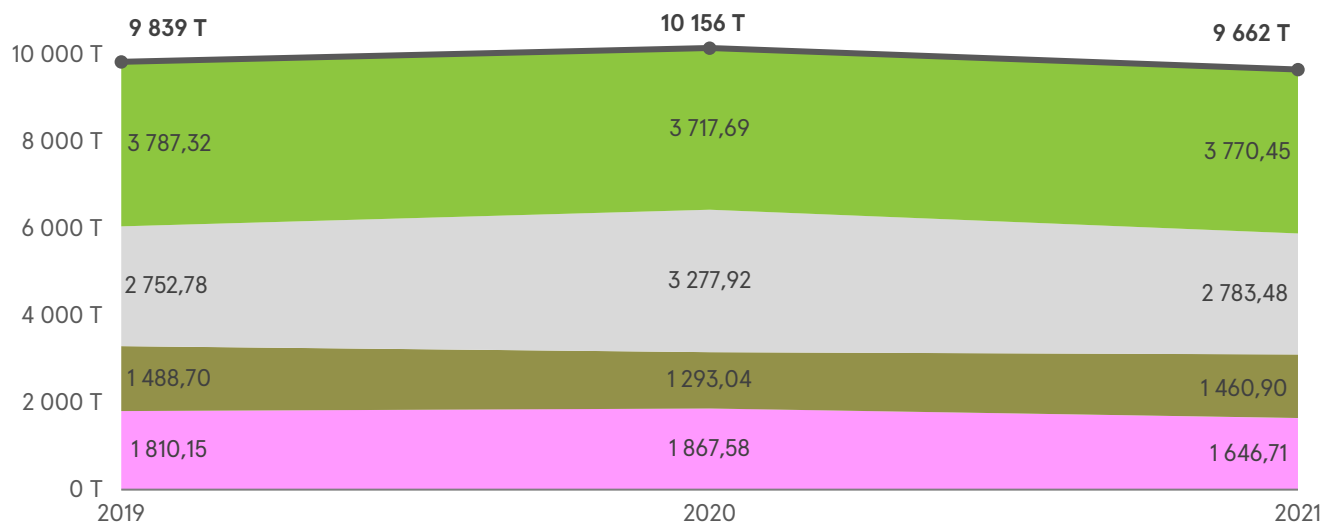


Autres catégories cumulées

(en tonnes)



Total Occasionnels



Autres catégories cumulées Encombrants Gravats inertes Déchets Verts TOTAL

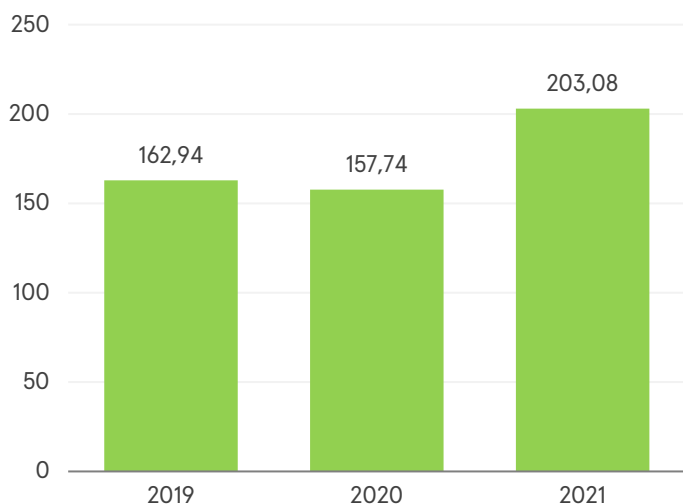
<i>En kg/hab</i>	2019	2020	2021	Evolution par rapport à l'année précédente	
Amiante	0,94	1,31	1,62	0,31	24%
Bois traité	20,95	19,98	10,29	-9,69	-49%
Bois d'emballage	2,21	2,31	4,01	1,70	74%
Bois brut Souches	0,29	0,06	3,73	3,66	5758%
Bouchons	0,04	0,03	0,04	0,00	11%
Bouteilles de gaz	0,13	0,14	0,17	0,04	27%
Carton brun	3,37	5,49	7,10	1,61	29%
Cartouches d'encre	0,01	0,00	0,01	0,00	122%
DDS hors REP	1,52	1,42	1,68	0,26	18%
DDS REP	1,32	1,44	1,61	0,17	12%
Déchets Verts	162,94	157,74	203,08	45,35	29%
DEEE	10,65	10,29	12,29	2,00	19%
Encombrants	64,05	54,86	78,69	23,82	43%
Gravats inertes + béton armé	118,43	139,08	149,92	10,85	8%
Huiles Moteur	0,38	0,43	0,42	-0,01	-2%
Lampes	0,03	0,02	0,03	0,01	27%
Métaux	11,76	11,47	14,12	2,65	23%
DEA	22,24	22,52	28,90	6,38	28%
Piles	0,07	0,07	0,08	0,01	20%
Pneus REP	0,36	0,32	0,38	0,05	17%
Radiographies	0,01	0,005	0,013	0,01	154%
Réemploi	0,53	0,58	0,57	-0,01	-2%
TLC	1,08	1,35	1,65	0,30	22%
TOTAL	423,31	430,91	520,39	89,47	21%

Hormis les variations évoquées plus haut, il convient de s'attarder ici sur certains flux. En effet, le tonnage rapporté à l'habitant est nettement plus intéressant pour comparer 2021 aux années précédentes.

- Les flux liés à des filières REP augmentent sensiblement : 28% pour les DEA, 27% pour les lampes, 20% pour les piles, 18% pour les DDS, 12% pour les DEEE. Ces filières consentent généralement à de gros efforts de communication. OTRI se positionne systématiquement pour accueillir ces nouvelles filières ou élargir les existantes.
- Très impacté par la saisonnalité, le flux de déchets verts augmente cette année de 29%. Bien que ce flux soit valorisé par compostage industriel, la gestion in situ (compostage à domicile ou de proximité, paillage...) doit être privilégiée, car elle réduit les émissions liées au transport et permet de désengorger la déchèterie, surtout en été.
- Les cartons augmentent également de 29%. C'est une tendance constatée à l'échelle nationale, qui accompagne les nouveaux modes de consommation liés au commerce en ligne.
- La quantité de TLC collectée augmente de 22%. Ce geste est de mieux en mieux compris par les usagers. Pour rappel, tous les textiles se trient !

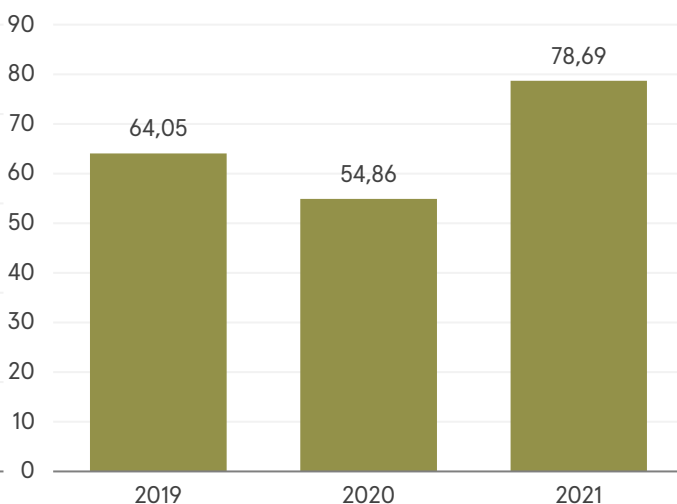
Déchets Verts

(en kg/habitant)



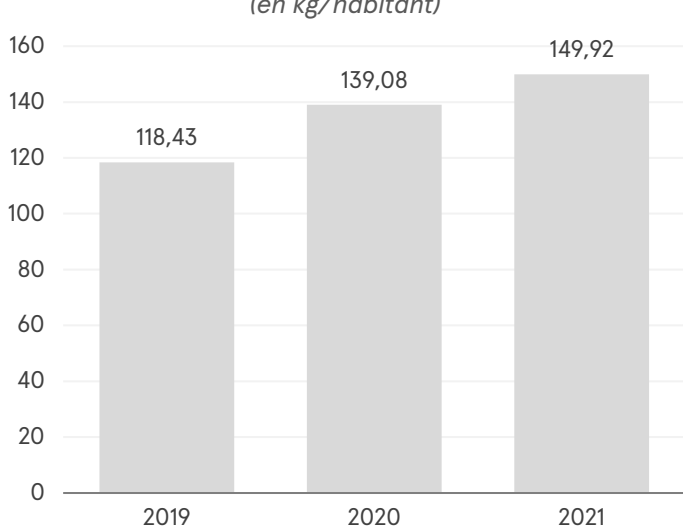
Encombrants

(en kg/habitant)



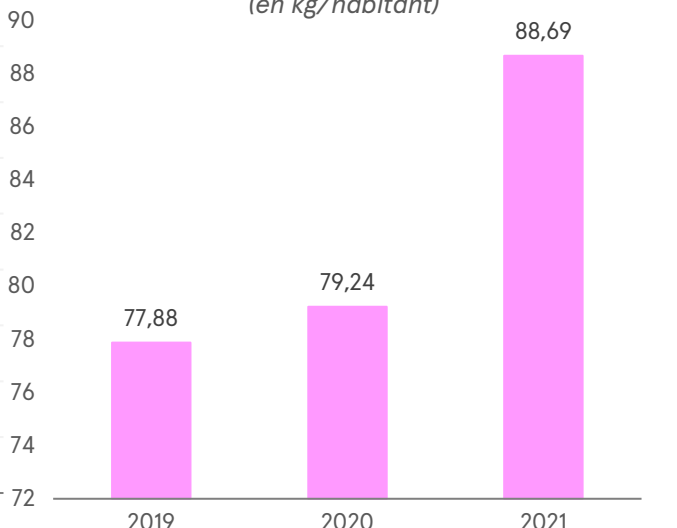
Gravats

(en kg/habitant)

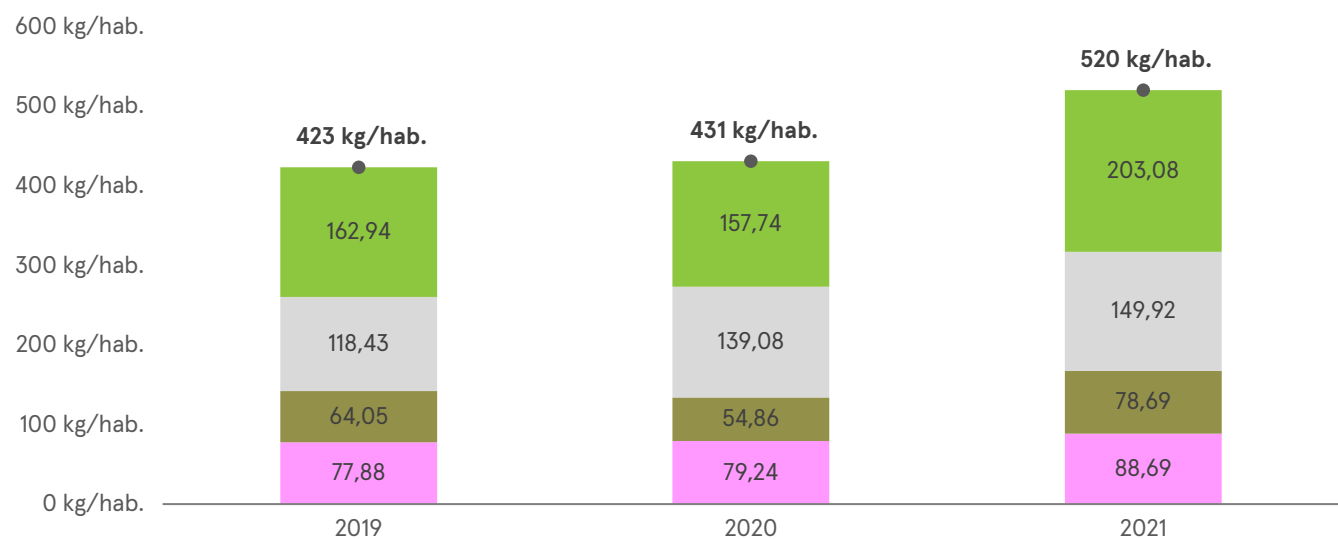


Autres catégories cumulées

(en kg/habitant)



Total Occasionnels



Autres catégories cumulées

Encombrants

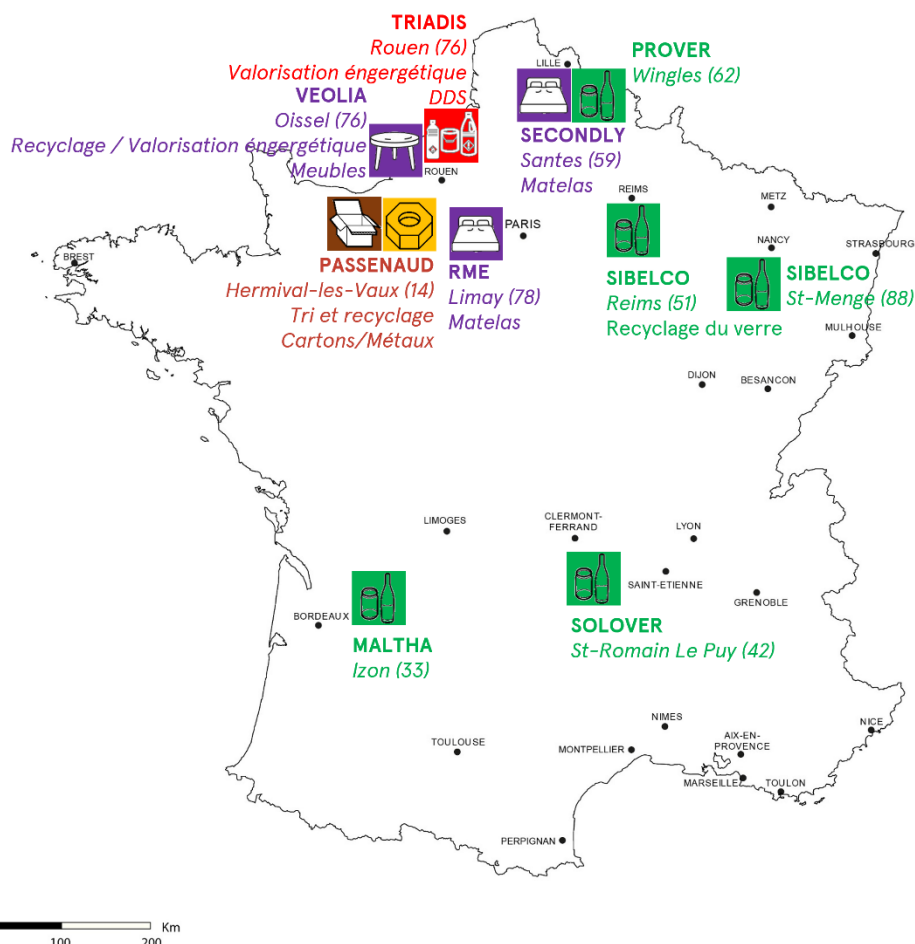
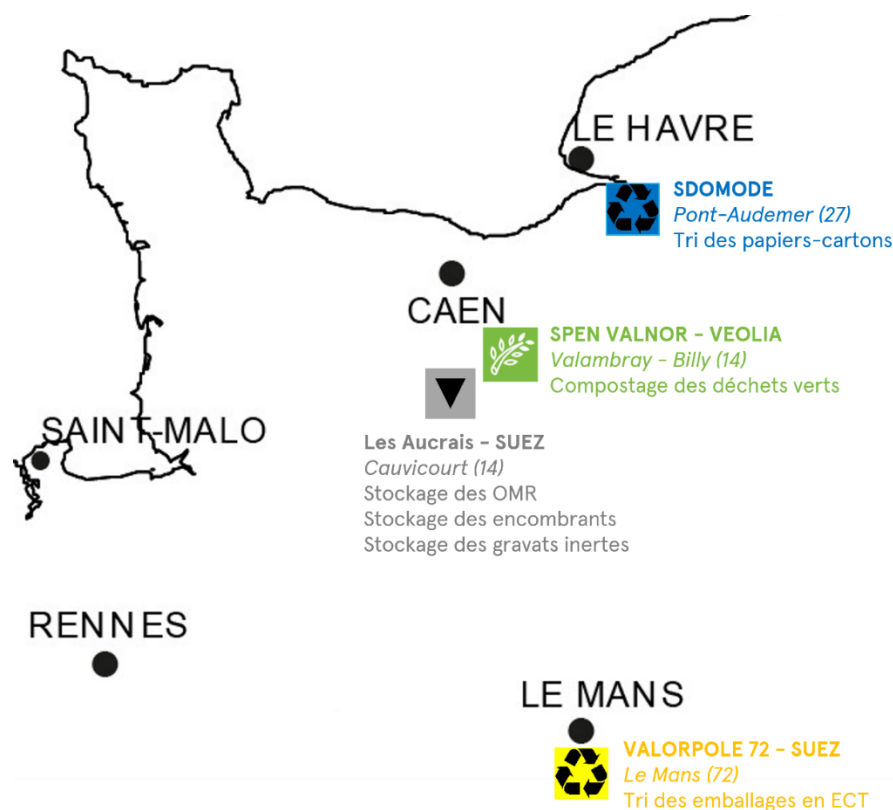
Gravats inertes

Déchets Verts

TOTAL

Le traitement des déchets

Localisation des unités de traitement



TRANSPORT ET MODES DE TRAITEMENT

	Transport	Type de traitement	Lieu	Prestataire
Ordures ménagères résiduelles	Régie	Stockage	ISDND Les Aucrais Caucourt (14)	SUEZ
Emballages en ECT	MAUFFREY	Tri	Valorpole72 Le Mans (72)	SUEZ
Papiers-Cartons	MAUFFREY	Tri	Pont-Audemer (27)	SDOMODE
Verre	O-I	Recyclage	Wingles (62) Reims (51) St-Menge (88) Izon (33) St-Romain Le Puy (42)	PROVER SIBELCO SIBELCO MALTHA SOLOVER

Amiante	VEOLIA	Stockage	ISDD Solicendre Argences (14)	VEOLIA
Béton armé	Régie	Recyclage Stockage	ISDI Les Aucrais Caucourt (14)	SUEZ
Bois d'emballage	Régie	Recyclage	Fontaine-Etoupefour (14)	SEP VALORISATION
Bois traité	Régie	Recyclage	Fontaine-Etoupefour (14)	SEP VALORISATION
Bouchons	BOUCHONS D'AMOUR	Recyclage	Plastique : Herstal (Belgique) Liège : Santa Maria de Feira (Portugal)	ERYPLAST AMORIM
Bouteilles de gaz	Selon la marque	Réemploi Recyclage	Selon la marque : ANTARGAZ ; BUTAGAZ ; PRIMAGAZ ; TOTALGAZ-FINAGAZ ; VITOGAZ	
Carton brun	PASSENAUD	Tri Recyclage	Hermival-les-Vaux (14)	PASSENAUD
Cartouches d'encre	LVL	Recyclage	La Chevrolière (44)	LVL
DDS hors REP	TRIADIS	Valorisation énergétique (majoritairement)	Rouen (76)	TRIADIS
DDS REP	TRIADIS pour ECODDS			
DEA	VEOLIA pour ECOMOBILIER	Recyclage Valorisation énergétique	Meubles : Oissel (76) Matelas : Santes (59) Limay (78)	VEOLIA SECONDLY RME
Déchets Verts	REGIE	Compostage	Valambray-Billy (14)	SPEN
DEEE	VEOLIA / R'PUR pour ECOSYSTEM (OCAD3E)	Réemploi Recyclage	PAM : St Evarzec (29) St Sylvain d'Anjou (49) Ecran : Vernouillet (28) GEMF : Bruyeres sur Oise (95) GEMHF : Rocquancourt (14)	ATELIERS FOUESNANTAIS ECotri VEOLIA TRIADE GALLOO COREPA REFINAL INDUSTRIES GDE
Dons pour réemploi	TEF DU CINGAL	Réemploi	Bretteville-sur-Laize (14)	TEF DU CINGAL - RESPIRE
Encombrants	Régie	Stockage	ISDND Les Aucrais Caucourt (14)	SUEZ
Gravats inertes	Régie	Recyclage Stockage	ISDI Les Aucrais Caucourt (14)	SUEZ
Huiles Moteur	CHIMIREC	Recyclage Valorisation énergétique	La Chapelle aux Moines (61)	CHIMIREC
Lampes	RECYCLUM (ECOSYSTEM)	Recyclage	Vulaines (10) Seclin (59)	ARTEMISE LUMIVER
Métaux	PASSENAUD	Recyclage	Hermival-les-Vaux (14)	PASSENAUD
Piles	COREPILE	Recyclage	Isigny le Buat (50)	SIREC
Pneus REP	ALIAPUR	Recyclage Valorisation énergétique	Clécy (14)	AUTO PNEUS NORMANDIE
Radiographies	UNC	Recyclage	Caen (14)	UNC
TLC	TEF DU CINGAL	Réemploi Recyclage	Bretteville-sur-Laize (14)	VETIFER DU CINGAL

DECHETS CONCERNÉS

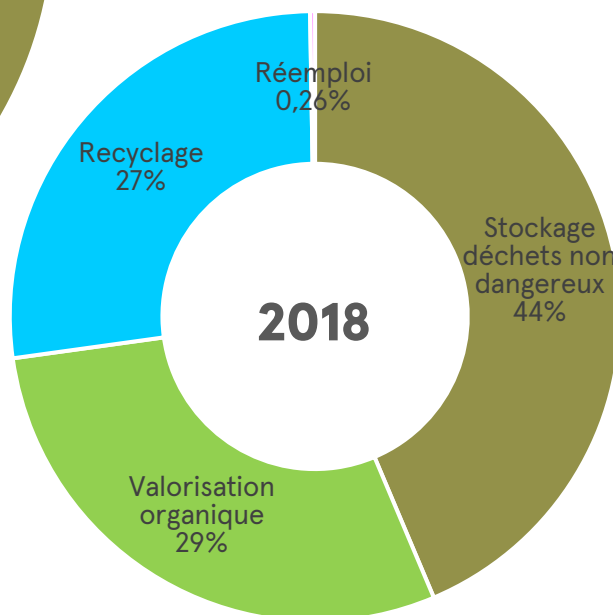
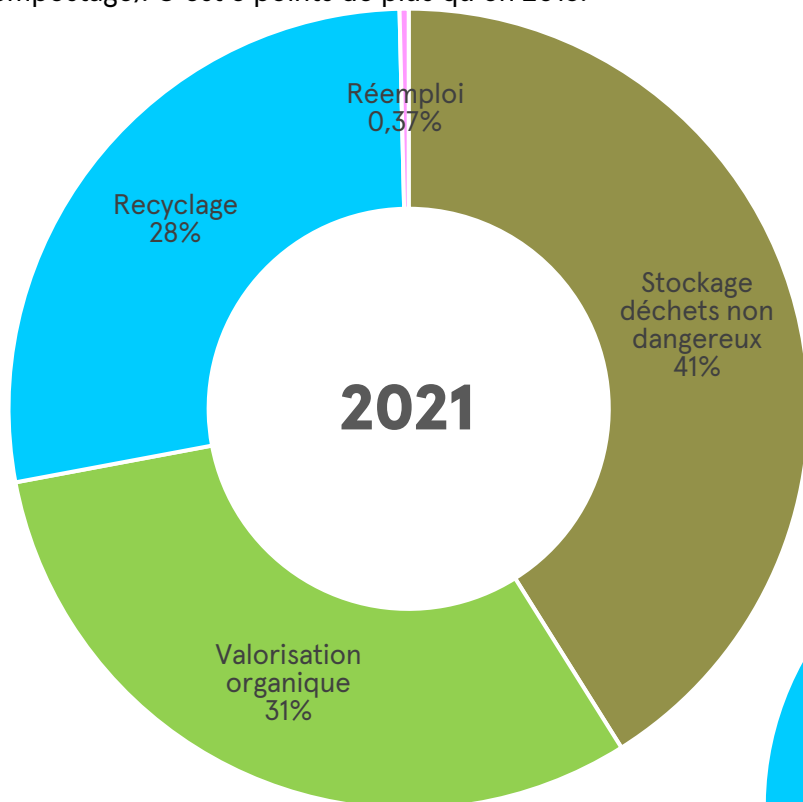
Capacité et tonnages traités

Taux global de valorisation

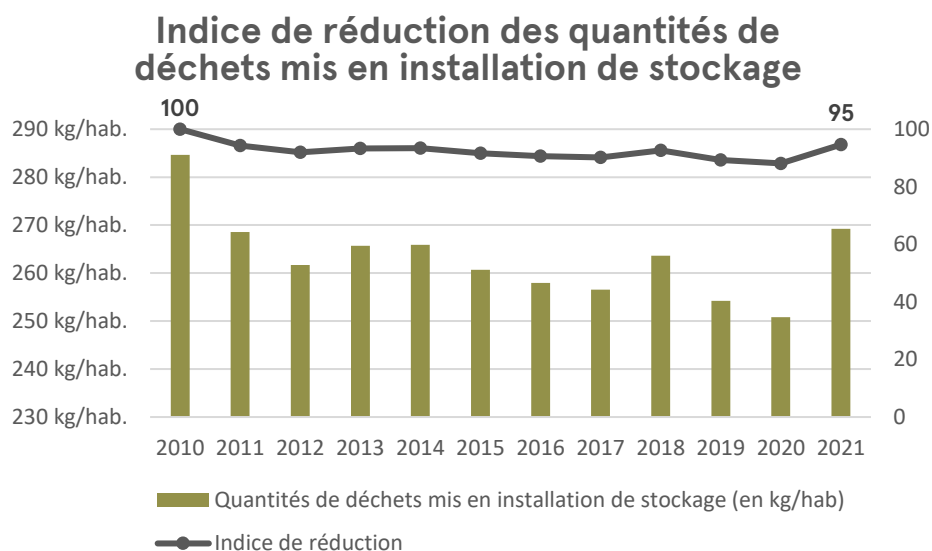
Le taux global de valorisation correspond au rapport entre la quantité de déchets valorisés (valorisation matière –par recyclage ou valorisation organique– ou énergétique) et la quantité totale des déchets générés.

La France a pour objectif d'augmenter la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation sous forme de matière, notamment organique, en orientant vers ces filières de valorisation 55 % en masse des déchets non dangereux non inertes en 2020 et 65 % en masse en 2025.

En 2021, **Otri valorise 59% des déchets produits sur le territoire** par recyclage ou valorisation organique (compostage). C'est 3 points de plus qu'en 2018.



Indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage



Le tonnage des déchets ménagers et assimilés mis en installations de stockage en 2010 correspond à l'indice 100.

L'indice 2021 est calculé en multipliant le tonnage concerné par 100 et en divisant par le tonnage de l'année 2010.

Une tendance à la baisse a eu lieu entre 2010 et 2020. Cependant, l'année 2021 marque une nette hausse dans les tonnages enfouis. Les efforts individuels doivent perdurer, mais Otri envisage un passage à l'incinération dans les années à venir, afin de détourner les tonnages d'OMR de l'enfouissement.

Une réflexion pour la valorisation énergétique du flux « encombrants » via une préparation pour en faire du CSR serait intéressante.



Capacité des installations – Les Aucrais

La capacité du centre de stockage de déchets ultimes des Aucrais est strictement limitée à **300 000 T/an** de déchets industriels banal et d'ordures ménagères et autres résidus urbains. Cette capacité a été modifiée exceptionnellement en 2019 avec une autorisation à 324 000 tonnes.

Tonnages traités – Les Aucrais

<i>En tonnes</i>	Calvados	Départements limitrophes	TOTAL
Ordures ménagères résiduelles après collecte sélective	25 305	0	25 305
Encombrants de déchèteries	38 918	246	39 164
Refus de tri de DIB Ultimes sur site industriel	4 369	7 831	12 202
Refus de tri de DIB Ultimes sur installations de tri/transfert	29 530	40 299	69 828
Refus de broyage	104 784	14 220	119 004
Déchets de voirie, boues, dégrillage et assimilés	950	518	1469
Terres faiblement souillées valorisées en exploitation du site	0	8	8
Déchets de construction démolition	2362	313	2675
TOTAL	206 219	63 434	269 654
Gravats inertes valorisés en exploitation du site	6 584	0	6 584
Remblais valorisés en exploitation du site	16 341	0	16 341

Le stockage de déchets non-inertes s'accompagne de la production de biogaz. Celle-ci est valorisée par un moteur d'une puissance de 1,413 MWh et d'une capacité de 800 Nm³/h de biogaz à 50 % de méthane. L'électricité produite est injectée sur le réseau ENEDIS.

La thermie produite est valorisée in situ au droit de la plateforme de traitement des lixiviats via une unité de cogénération thermique.

Le résiduel (ou la production totale en cas de maintenance) est éliminé par une torchère dédiée au Aucrais II. Cette dernière est dimensionnée pour un débit de 1000 Nm³/h.

La répartition des effluents biogaz captés sur les Aucrais II s'est faite de la manière suivante :

- 5 664 616 Nm³ de biogaz à 50 % de méthane moyen ont été valorisés grâce à l'unité « Moteur » ;
- 213 839 Nm³ de qualité similaire ont été éliminés par la torchère lors des arrêts pour maintenance du moteur de cogénération.

L'unité de valorisation du biogaz a produit **10 886,1 MWh d'énergie électrique** et a fonctionné 8 356 heures.

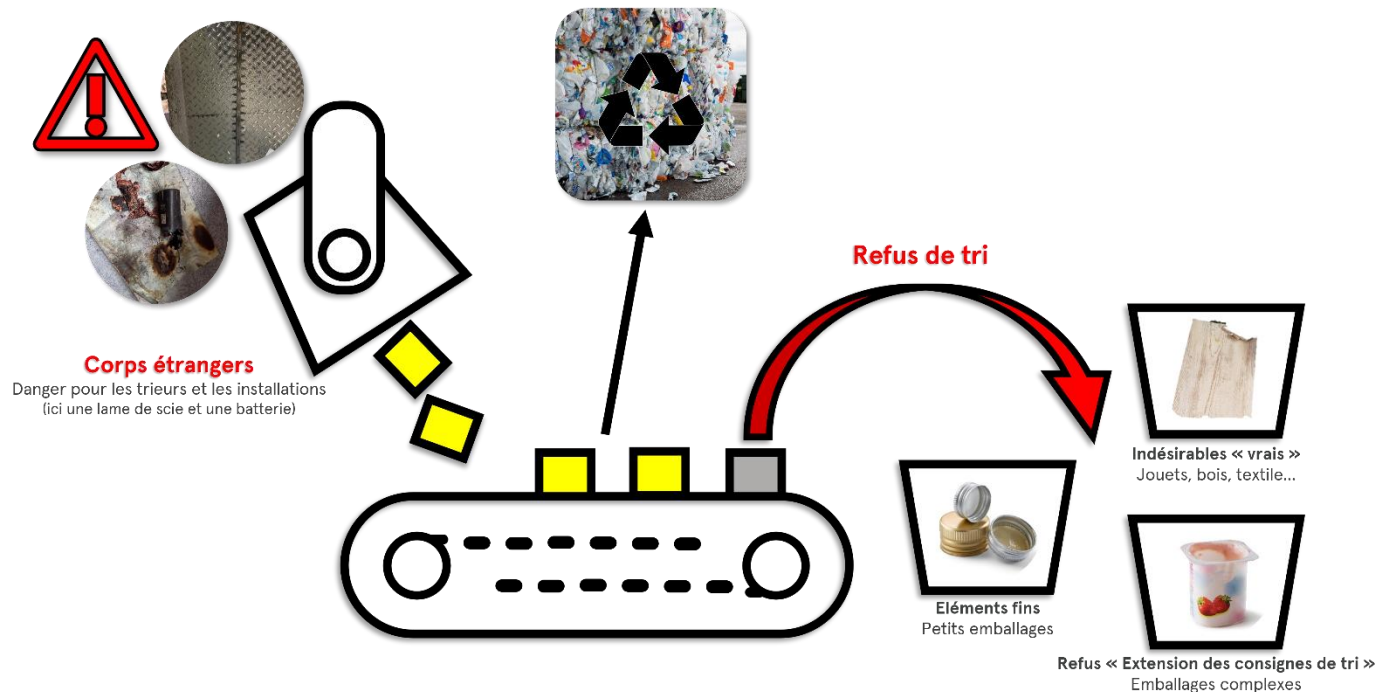
Elle a également permis la récupération de **9 488,4 MWh d'énergie thermique**, valorisée sur notre unité de traitement des lixiviats, soit un **taux de valorisation final de 74,61 %**.

Refus de tri et performance

Définition et enjeux des refus de tri

Les refus de tri correspondent à la fraction des déchets qui a soit été soustraite au flux (en centre de tri) avant traitement ou qui est récupérée après un traitement inadapté à leur nature. Ces déchets sont non conformes au cahier des charges du centre de tri. Ils seront soit incinérés, soit enfouis.

Cette étape de traitement représente un coût supplémentaire pour Otri.



Corps étrangers

Ces éléments représentent un danger direct pour les trieurs et les équipements de la chaîne de tri. En 2021, ces indésirables sont responsables de **1007 arrêts** pour un total équivalent à **118h d'arrêt de chaîne**.

Indésirables « vrais »

Ce sont des éléments qui résultent d'erreurs de tri. Ils ne seront pas recyclés. Cette catégorie comprend également les emballages non vidés ou imbriqués. Il est donc très important de bien séparer les emballages et de les vider complètement pour garantir le bon processus de recyclage.

Eléments fins

Ces déchets, trop petits pour être captés et triés efficacement, sont écartés par un crible dès le début du process.

Refus « Extension des consignes de tri »

Ces emballages sont consécutifs à la mise en place de l'extension des consignes de tri (pots de yaourt, barquettes multicouches...). A l'heure actuelle, ces déchets sont trop compliqués ou coûteux à recycler et sont donc considérés comme des refus.

Il est cependant important de continuer à bien les trier : plusieurs solutions de recyclage pour ces emballages sont à l'étude ou en cours de développement. Par ailleurs, les metteurs sur le marché sont encouragés à trouver d'autres solutions pour remplacer ces éléments pour leurs produits.

Impact environnemental et sanitaire

Environnement

Le site d'Otri est une ICPE, il est soumis à des normes environnementales pour éviter toute pollution du milieu naturel qu'elle soit physique, chimique, olfactive ou visuelle.

Paysage et espaces verts

Une attention particulière est portée à l'intégration paysagère du centre d'exploitation d'Otri dans son environnement, notamment par la couleur des bâtiments et la végétalisation du site.

La limitation des envols de papiers, plastiques et autres déchets est assurée grâce :

- au grillage périphérique cernant l'ensemble du site ;
- aux ramassages des envols et nettoyages réguliers.

L'entretien des espaces verts est réalisé en utilisant des techniques respectueuses de l'environnement :

- le mulching
- le désherbage manuel ;
- le désherbeur thermique ;
- l'usage de produits de bio-contrôle à faible risque autorisés en agriculture biologique.



Economie d'énergie, réduction des gaz à effet de serre

Afin de limiter son impact, Otri forme son personnel en continu sur l'économie d'énergie et a équipé son centre d'exploitation :

- de panneaux solaires ;
- d'une VMC double flux et un thermostat qui régulent la température des locaux ;
- de détecteurs de présence pour l'éclairage des zones de passage sectorisées.
- d'interrupteurs avec voyant lumineux pour les pièces de stockage ;
- d'une centrale automatique de diffusion de parfum en remplacement des aérosols.

La circulation des poids lourds est la principale source d'émission de GES et de consommation d'énergie. Afin de diminuer l'impact des collectes, Otri :

- invite les usagers à regrouper leurs bacs les jours de collecte ;
- travaille sur les projets d'aménagements pour y prévoir des aires de présentation de bacs ;
- intègre des critères éco-responsables dans l'attribution des marchés lors d'achat de véhicules.

Optimisation des tournées

Le changement de périmètre a entraîné une refonte complète des tournées. Dans une optique de maîtrise des coûts, cette refonte s'est faite en interne, en impliquant les chauffeurs dans la conception des nouveaux circuits.

La mise à jour des circuits a permis de résoudre les problématiques de certaines anciennes tournées sous-dimensionnées en termes de volumes ramassés ou de temps de collecte.

Hygiène et sécurité

L'hygiène et la sécurité des personnes est assurée par :

- des équipements techniques de sécurité qui font l'objet de vérifications et maintenances régulières afin d'être constamment opérationnels ;
- des règlements, consignes et réunions de sécurité ;
- des équipements de protection individuels et vêtements de travail renouvelés annuellement ;
- la formation continue des agents.

COVID-19 – Continuité des mesures

Les procédures de désinfection mises place pendant la pandémie perdurent. Un nouveau diffuseur portable de désinfectant a été acheté pour le nettoyage des cabines des véhicules.

Casques

Les accidents relevés sur les 3 dernières années impliquent principalement un défaut de protection à la tête.

Aussi, en 2020, plusieurs agents de collecte ont pris part à une expérimentation sur le déploiement de casques en collecte et lors de l'utilisation du télescopique.

Ces casques visent à protéger les agents des chocs, des chutes du marchepied et du décrochage accidentel des bacs lors du vidage.

Les casques retenus sont des casques de vélo dit « urbains ». Ils offrent un bon niveau de protection en collecte, sur le marchepied (vitesse maximale 30km/h), sont équipés d'un dispositif lumineux à l'arrière et intègrent une capuche rabattable. **Le casque a été ajouté à la liste des EPI obligatoires en 2021.**



ORGANISME DE FORMATION ET NOMBRE D'AGENTS CONCERNES

INTITULE DE LA FORMATION

	Organisme	Effectif
Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1)	Croix-Rouge française	20
Habilitation électrique BS – BE MANOEUVRES Personnel non électricien	CESR	12
Amiante sous-section 4 – formation de recyclage Niveau opérateur de chantier	ANOFAB	5
Sauveteur Secouriste du Travail (SST) – formation de recyclage	CESR	4
FCO – Transport Public de Marchandises	CESR	3
Formation à distance : Parcours client DSN Channel	EKSAE	2
Comptabilité / Paie	JVS	2
Formation d'intégration (catégories B et C)	CNFPT	2
CACES R482 – catégorie F (engin de chantier)	CESR	1
FIMO – Transport Public de Marchandises	CESR	1
Les techniques manuelles de nettoyage des locaux de type administratif	CNFPT	1
Permis de conduire communautaire – Catégorie C	CESR	1
Permis de conduire communautaire – Catégorie CE	CESR	1

Chaque nouvel agent de collecte se voit remettre un livret rappelant les règles de sécurité en tournée et bénéficie d'une formation en interne d'une demi-heure à une heure dispensée par le chef d'équipe.

Les nouveaux agents intégrant les services administratifs suivent un parcours de formation qui leur permet d'appréhender les activités de collecte en assistant aux tournées de ramassage du tri, des ordures ménagères et du verre, et en assurant le poste de gardien de déchèterie en tuilage pendant une journée.



Prévention

Afin de garantir les meilleures conditions de travail et de sécurité pour ses agents, Otri dispose également :

- d'une assistante de prévention des risques qui audite les activités, établit et renseigne le Document Unique et apporte des conseils de prévention ;
- de 4 agents formés « Sauveteur Secouriste du Travail » (SST), répartis sur les différents pôles administratifs, collecte et déchèterie ;
- d'un service de Médecine Professionnelle et Préventive afin d'assurer un suivi de la santé et de l'aptitude des agents (CMAIC).

Afin d'assurer la sécurité du site, ce dernier est surveillé par :

- un système anti-intrusion ;
- un dispositif de prévention du risque incendie ;
- un système de vidéosurveillance.

Des dispositifs antichute sont installés en haut de quai.

La propreté et la salubrité du site sont préservés grâce à :

- des nettoyages réguliers ;
- la dératisation ;
- l'entretien des réseaux et installations d'assainissement.



Indicateurs économiques et financiers

Modalités d'exploitation du service public de prévention et gestion des déchets

Principales prestations rémunérées à des entreprises

DETAILS DE LA PRESTATION

	Prestataire	Type de contrat Durée	Echéance	Montant annuel (en € TTC)	Coût à la tonne	Evolution par rapport à 2020
Transport des déchets non-fibreux	MAUFFREY	Marché public Tranche ferme 4 ans Tranches reconductibles 3 x 1 an	Tranche ferme 31/12/2023	46 977,48 €	104,49 €	8,05%
Transport des déchets fibreux	MAUFFREY	Marché public Tranche ferme 4 ans Tranches reconductibles 3 x 1 an	Tranche ferme 31/12/2023	10 429,23 €	15,47 €	-12,69%
Transport et valorisation des cartons	PASSENAUD	Marché public Tranche ferme 5 ans Tranches reconductibles 2 x 1 an	Tranche ferme 31/12/2024	19 719,81 €	149,55 €	
Transport et valorisation des ferrailles	PASSENAUD	Marché public Tranche ferme 5 ans Tranches reconductibles 2 x 1 an	Tranche ferme 31/12/2024	0,00 €	0,00 €	
Traitement des fibreux	SDOMODE	Convention Tranche ferme 1 an Tranches reconductibles 2 x 1 an	Tranche reconductible 31/05/2022	48 697,88 €	72,24 €	14,30%
Tri des déchets non-fibreux	SUEZ	Marché public Tranche ferme 4 ans Tranches reconductibles 3 x 1 an	Tranche ferme 31/12/2023	108 687,52 €	241,74 €	-2,33%
Traitement des déchets résiduels (OMR)	SUEZ	Marché public Tranche ferme 5 ans Tranches reconductibles 2 x 1 an	Tranche ferme 31/12/2024	396 711,38 €	112,12 €	17,04%

Traitement des déchets résiduels (Encombrant)	SUEZ	Marché public Tranche ferme 5 ans Tranches reconductibles 2 x 1 an	Tranche ferme 31/12/2024	163 800,47 €	112,12 €	15,83%
Transport et valorisation des inertes	SUEZ	Marché public Tranche ferme 5 ans Tranches reconductibles 2 x 1 an	Tranche ferme 31/12/2024	14 269,22 €	5,13 €	-2,99%
Transport et valorisation du bois	VEOLIA	Marché public Tranche ferme 9 Tranches reconductibles 3 x 6 mois	Tranche reconductible 31/12/2021	27 799,74 €	83,07 €	-17,74%
Transport et valorisation des déchets verts	VEOLIA	Marché public Tranche ferme 5 ans Tranches reconductibles 2 x 1 an	Tranche ferme 31/12/2024	101 697,71 €	26,97 €	-1,81%
Transport et traitement des déchets d'amiante lié	VEOLIA	Marché public Tranche ferme 5 ans Tranches reconductibles 2 x 1 an	Tranche ferme 31/12/2024	10 120,90 €	336,91 €	100,47%
Transport et traitement des déchets diffus spécifiques (DDS) (hors REP)	TRADIS	Marché public Tranche ferme 5 ans Tranches reconductibles 2 x 1 an	Tranche ferme 31/12/2024	31 851,68 €	1 019,38 €	0,68%

Budget, coût du service et financement

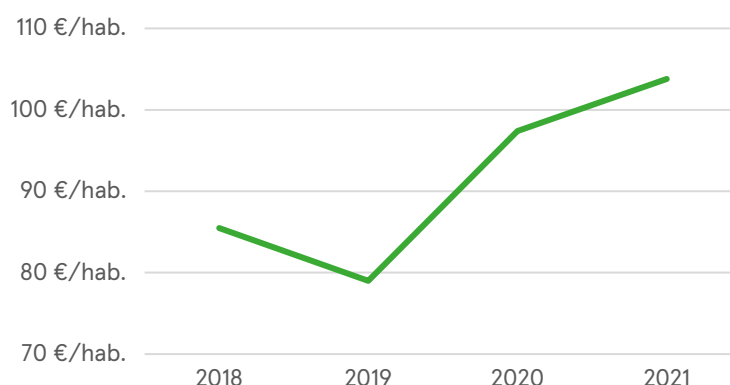
Année 2021 Montants HT			Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Cartons- papiers	Briques- métaux- plastiques	Déchets en déchèterie	Déchets verts	TOTAL
CHARGES	FONCTIONNELLES	Charges de structure	129 047,75 €	7 285,01 €	38 774,95 €	48 433,11 €	102 701,42 €	23 602,44 €	349 844,68 €
		Communication	9 367,83 €	528,83 €	2 814,75 €	3 515,86 €	7 455,30 €	1 713,35 €	25 395,92 €
		TOTAL FONCTIONNELLES	138 415,58 €	7 813,84 €	41 589,70 €	51 948,97 €	110 156,72 €	25 315,79 €	575 240,60 €
	TECHNIQUES	Prévention	15 209,72 €				3 259,23 €	3 259,23 €	21 728,18 €
		Collecte et pré-collecte							
		Pré-collecte	31 560,42 €	17 710,81 €	28 034,81 €	34 375,06 €			111 681,10 €
		Collecte	413 810,55 €	27 879,29 €	147 443,61 €	148 683,13 €	240 953,78 €	82 355,49 €	1 061 125,85 €
		TOTAL Collecte et pré-collecte (hors prévention)	445 370,97 €	45 590,10 €	175 478,42 €	183 058,19 €	240 953,78 €	82 355,49 €	1 172 806,95 €
		Transfert/Transport		769,88 €	23 285,15 €	22 136,59 €	161 964,78 €		208 156,40 €
		Traitement des déchets non dangereux							
		Tri et conditionnement			47 990,48 €	103 021,35 €	8 341,15 €		159 352,98 €
		Compostage					31 810,66 €	64 585,28 €	96 395,94 €
		Autre valorisation matière ou énergie					23 166,45 €		23 166,45 €
		Stockage de déchets non dangereux	360 646,70 €				136 463,27 €		497 109,97 €
		Traitement des inertes					11 891,02 €		11 891,02 €
		TOTAL Traitement des déchets non dangereux (hors transfert/transport)	360 646,70 €	---	47 990,48 €	103 021,35 €	211 672,55 €	64 585,28 €	787 916,36 €
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux					35 715,65 €		35 715,65 €
		TOTAL TECHNIQUES	821 227,39 €	46 389,98 €	246 754,05 €	308 216,13 €	653 565,99 €	150 200,00 €	2 226 323,54 €
	TOTAL CHARGES		959 642,97 €	54 173,82 €	288 343,75 €	360 165,10 €	763 722,71 €	175 515,79 €	2 601 564,14 €
PRODUITS	INDUSTRIELS	Ventes de produits et d'énergie							
		Matériaux		8 189,92 €	88 210,48 €	29 806,50 €	63 710,65 €		189 917,55 €
		Prestations à des tiers					165 198,00 €		165 198,00 €
		Autres produits	1 526,00 €				390,58 €	327,00 €	2 243,58 €
		TOTAL Industriels	1 526,00 €	8 189,92 €	88 210,48 €	29 806,50 €	229 299,23 €	327,00 €	357 359,13 €
	SOUTIENS	Soutiens des éco-organismes		6 641,87 €	97 246,48 €	158 125,81 €	27 663,81 €		289 677,97 €
	AIDES	Reprises des subventions d'investissement	10 609,78 €		663,11 €	663,11 €			11 936,00 €
		Subventions de fonctionnement							
		Aides à l'emploi	6 001,05 €	249,25 €	2 144,71 €	2 176,55 €	4 321,39 €	629,52 €	15 522,47 €
		TOTAL Aides	16 610,83 €	249,25 €	2 807,82 €	2 839,66 €	4 321,39 €	629,52 €	27 458,47 €
	TOTAL PRODUITS		18 136,83 €	15 081,04 €	188 264,78 €	190 771,97 €	261 284,43 €	956,52 €	674 495,57 €
FISCALITE	MONTANT DE LA TVA AQUITTEE		65 710,34 €	2 400,38 €	15 276,81 €	18 530,60 €	75 519,80 €	11 359,56 €	188 797,49 €
	FINANCEMENT DECHETS DIRECT	TEOM	1 846 768,00 €						1 846 768,00 €
		Redevance spéciale & facturations usagers							
		Facturation à l'usager					16 354,98 €	1 900,00 €	18 254,98 €
		TOTAL Financement déchets direct	1 846 768,00 €	---	---	---	16 354,98 €	1 900,00 €	1 865 022,98 €
	TOTAL FINANCEMENT DECHET		1 846 768,00 €	---	---	---	16 354,98 €	1 900,00 €	1 865 022,98 €

Cout aidé du service public

Le coût aidé est le coût qui reste à la charge de la collectivité. Il représente l'ensemble des charges (structure, communication, prévention, collecte, traitement...) qui affectent le service, déduction faite des produits (ventes de matériaux, d'énergie, soutiens des sociétés agréées, aides diverses).

	€ HT	€/tonne	€/habitant	Evolution du coût à l'habitant par rapport à l'année précédente
2021	1 927 068,57 €	128,09 €	103,80 €	7%
2020	2 263 494,68 €	135,61 €	97,38 €	23%
2019	1 836 180,46 €	110,01 €	79,00 €	-8%
2018	1 946 712,87 €	114,65 €	85,50 €	

Coût aidé



Financement du service public

Sur le territoire de la Communauté de Communes Valès dunes, le service public de gestion des déchets ménagers est financé par le TEOM.

En 2021, le montant perçu s'élève à 1 846 768€. Le taux de TEOM voté pour 2021 est de 16,09%.

Le taux de couverture du coût aidé par les contribuables est de 88%.

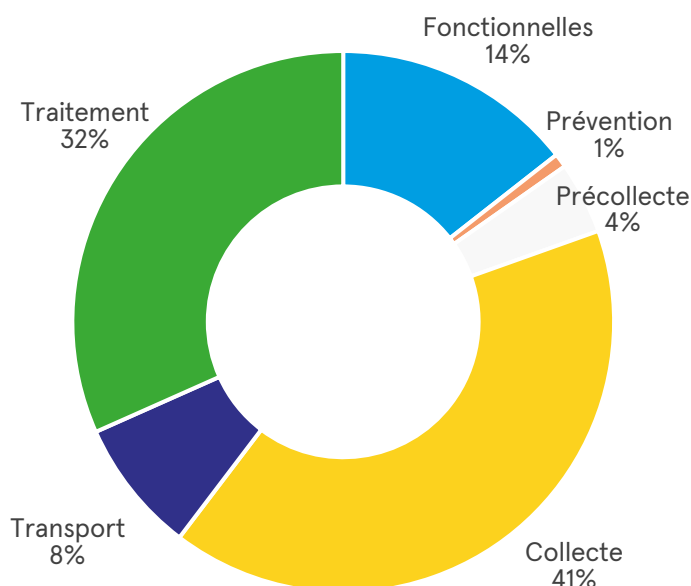
	En euros	En €/habitant
Coût aidé (TTC)	2 115 866	113,96
Niveau de financement	1 865 023	100,45
<i>Dont TEOM</i>	1 846 768	
<i>Dont prestations</i>	165 198	
Ecart entre coût et financement (en €)	-250 843	-13,51
Ecart entre coût et financement (en %)	-12%	
Taux de couverture du coût aidé par les contribuables	88%	

Structure du coût

Coût complet par étape technique

	Coût complet par étape technique (€ HT)
Fonctionnelles	375 240,60 €
Prévention	21 728,18 €
Précollecte	111 681,10 €
Collecte	1 061 125,85 €
Transport	208 156,40 €
Traitement	823 632,01 €
TOTAL	2 601 564,14 €

Coût complet par étape technique



Le premier poste de dépense est la collecte. Cette part comprend notamment les dépenses liées au personnel de collecte, à l'achat et à l'entretien des véhicules et au carburant.

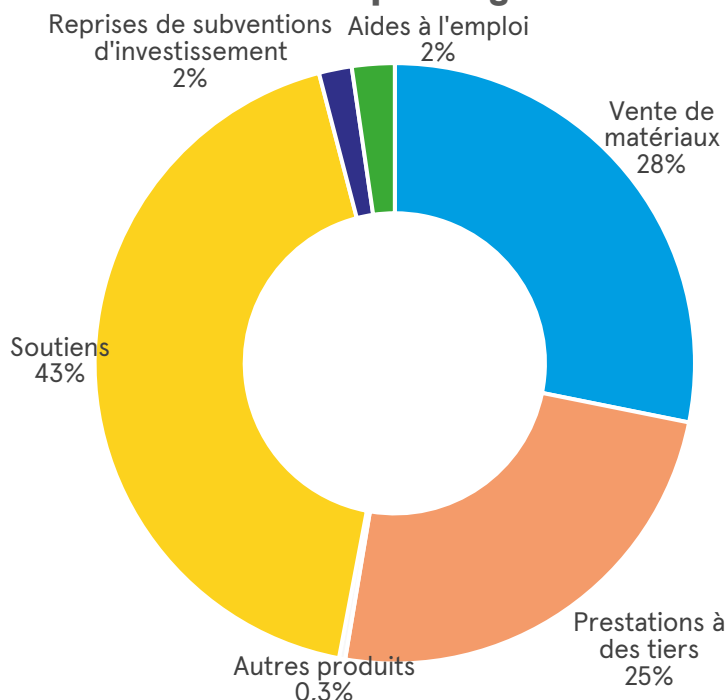
Le deuxième poste de dépense est le traitement. Sont comprises dans cette part toutes les dépenses liées aux prestations de traitement des déchets.

Les charges fonctionnelles, troisième poste de dépense, regroupent les charges de structure et les dépenses liées à la communication.

Montant global et détaillé des recettes

	Montant global des recettes (€)
Industriels	357 359,13 €
<i>Dont vente de matériaux</i>	189 917,55 €
<i>Dont prestations à des tiers</i>	165 198,00 €
<i>Dont autres produits</i>	2 243,58 €
Soutiens	289 677,97 €
Aides	27 458,47 €
<i>Dont reprises de subventions d'investissement</i>	11 936,00 €
<i>Dont subventions de fonctionnement</i>	0,00 €
<i>Dont aides à l'emploi</i>	15 522,47 €
TOTAL	674 495,57 €

Recettes par origine



La ligne « Prestation à des tiers » correspond au montant touché par Valès dunes dans le cadre de la convention d'accueil en déchèterie des ex-communes collectées par le SMEOM de la région d'Argences.

Montant des soutiens par éco-organisme

Certaines catégories de déchets, donnent lieu à l'octroi de soutiens par des éco-organismes. Ces soutiens sont conditionnés aux tonnages triés et valorisés ou encore à la communication réalisée.

	Déchets concernés	Montant
CITEO	Emballages ménagers	262 014,16 €
OCAD3E	DEEE	19 453,82 €
Ecomobilier	DEA	7 140,19 €
Refashion	Textile, linge, chaussures	1 069,80 €

Une partie des soutiens concernant l'année N n'est perçue qu'en année N+1.

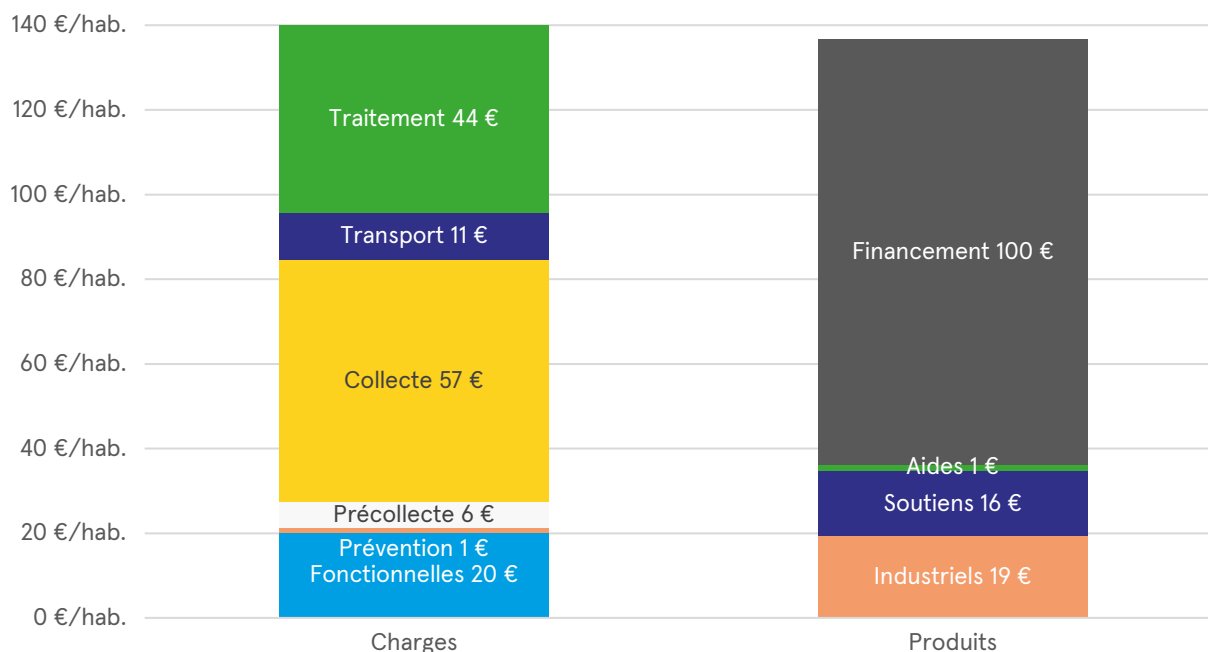
Montant des principales recettes de vente de matériaux

	Déchets concernés	Montant
REVIPAC	Carton - briques	61 968,73 €
PASSENAUD	Métaux (déchèterie)	60 421,36 €
NORSKE SKOG	Papiers	33 456,27 €
VALORPLAST	Plastiques	31 873,67 €
O-i	Verre	12 032,83 €
ARCELOR	Métaux issus de la collecte sélective	10 573,88 €
PASSENAUD	Carton (déchèterie)	8 658,03 €
REGEAL AFFIMET	Aluminium issu de la collecte sélective	2 268,75 €
VEOLIA	Bois	369,88 €

Les prix de reprise 2021 des flux de cartons collectés en déchèterie et de bois fluctuent du négatif (dépense) au positif (recette), selon les cours de ces matériaux et la tension sur les unités de traitement.

Répartition des charges, des produits et du financement

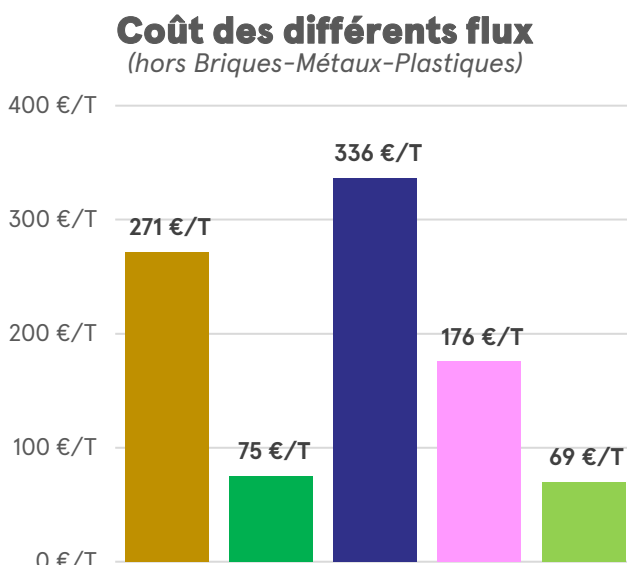
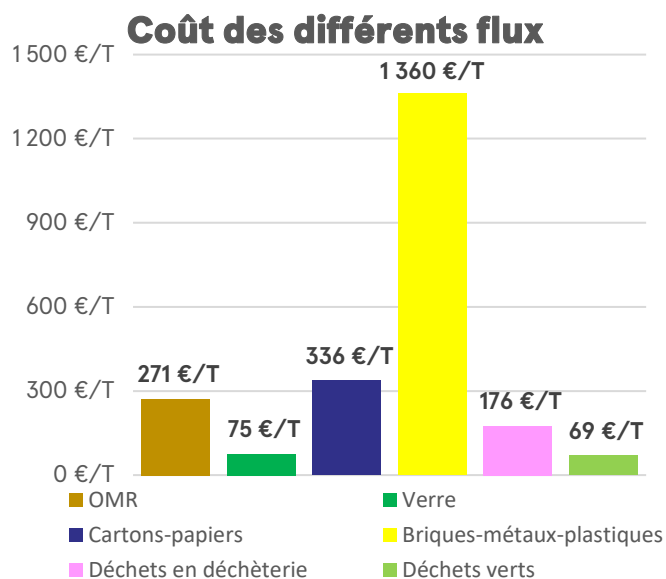
Répartition des charges, des produits et du financement (en €/hab)



Les charges prépondérantes sont la collecte et le traitement des déchets, avec respectivement 57€ et 44€ par habitant. Les produits permettent de couvrir 36€ du coût à l'habitant, soit 26% des charges.

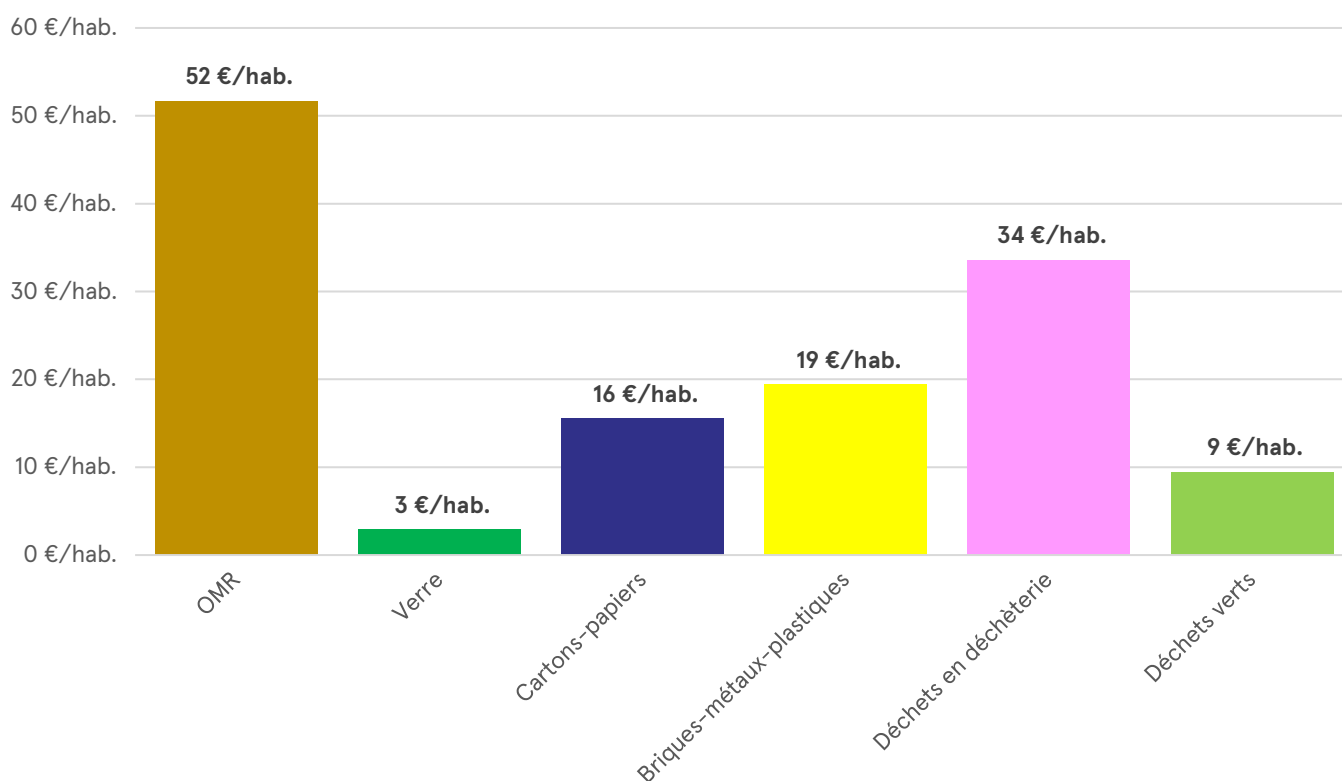
Coût des différents flux de déchets

Coût des différents flux ramenés à la tonne



Coût des différents flux ramenés à l'habitant

Coût des différents flux (€/habitant)



En comparant les tonnages ramenés à l'habitant, on constate que ce sont les OMR qui coutent les plus cher.

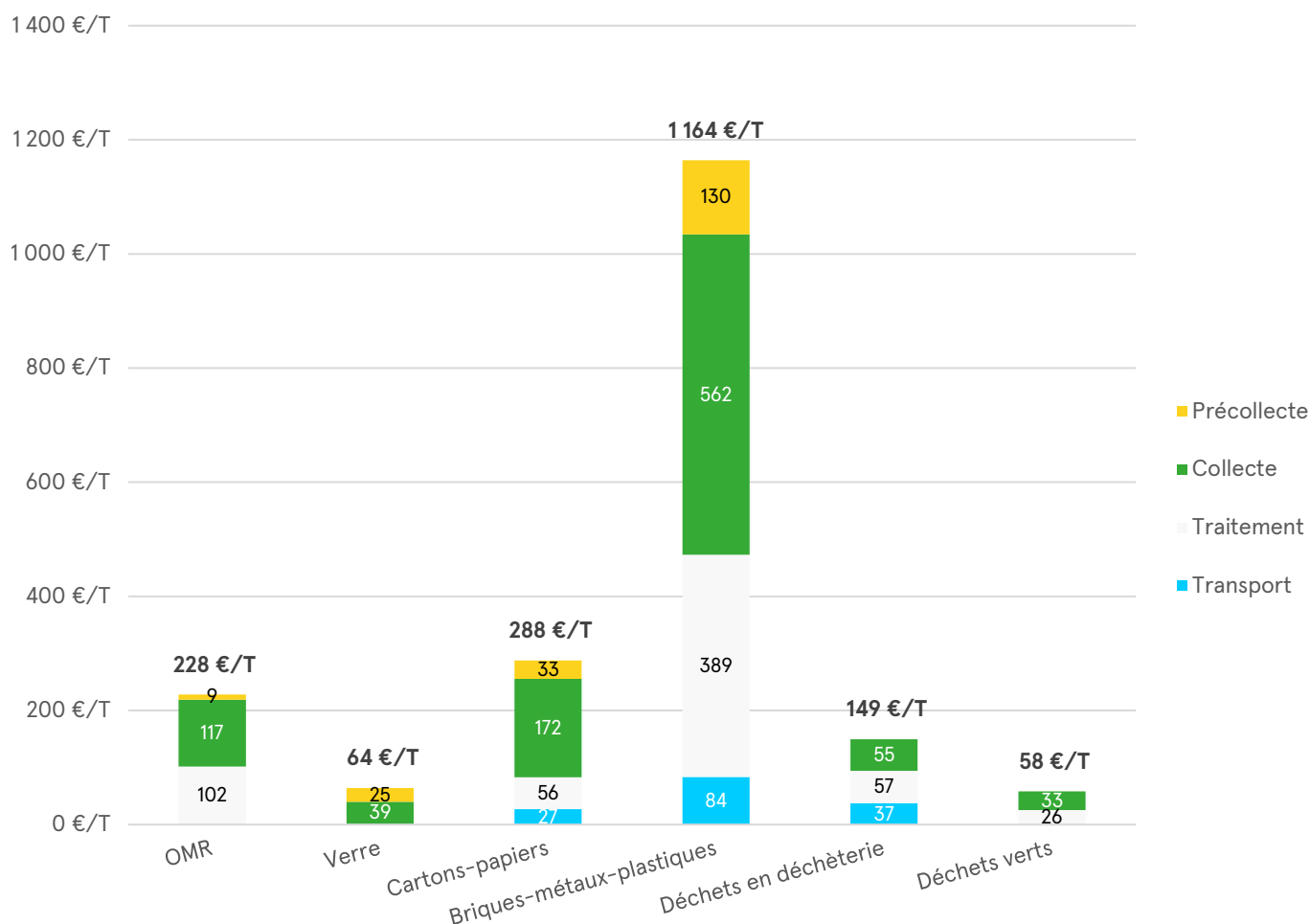
Les coûts importants des flux de recyclables (cartons-papiers et briques-métaux-plastiques) s'expliquent principalement par la spécificité du mode de collecte sur le territoire de Valès dunes. La collecte séparée de ces 2 flux, pris en charge par 2 exutoires différents, augmente les coûts.

A terme, la collecte en un seul flux, dit multi matériaux, devrait être mise en place.

Le verre, sans coût de traitement répercuté à Otri, est un flux très peu cher, surtout rapporté à l'habitant.

Répartition des charges par flux et par étape technique

Coût par étape technique et par flux



La part précollecte regroupe principalement les achats de contenants de collecte (conteneurs neufs, pièces de rechange...).

La collecte représente le poste de dépenses majoritaire pour chacun des flux pris en charge par Otri, sauf pour la déchèterie. En effet, de plus en plus de tonnages sont détournés vers des bennes collectées par des prestataires externes à Otri, dans le cadre de du déploiement de nouvelles filières.

La part liée à la collecte est plus importante pour les flux collectés séparément et en porte-à-porte (OMR et recyclables hors verre) que pour les flux collectés en apport volontaire.

Le coût à la tonne lié à la collecte des briques-métaux-plastiques est très important comparativement aux autres flux. Il s'agit en effet d'un flux volumineux mais très léger.

Il n'y a pas de coût de transport pour les OMR, celles-ci étant dépotées directement à l'exutoire par les équipes d'Otri.

Le verre, sans coût de traitement à la charge d'Otri, est un flux très avantageux en termes de coût à la tonne.



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Rédaction et conception

Célestin Jacquinot

Crédits photos

SMEOM de la région d'Argences
Communauté de Communes Val ès dunes

Juliette Bréard

Jérôme Hamon

